★ Année 1979-1980. — N° 96 A. N. Jeudi 1er Novembre 1979 ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1953.

6e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 44e SEANCE

1re Séance du Mercredi 31 Octobre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD STASI

1. — Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 9236).

Territoires d'outre-mer.

M. Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Piot, rapporteur pour avis de la commission des lois.

M. Couderc, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Douffiagues,

Alain Vivien, le président,

Lafleur,

Montdargent, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer,

Pidjot,

Franceschi,

Benjamin Brial,

MM. le secrétaire d'Etat, Alain Vivien, Pidjot.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 9252).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 9252).

Départements d'outre-mer.

Rappel au règlement : MM. Fontaine, le président.

MM. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances ; Debré.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 9255).

★ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1980 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (nos 1290, 1292).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Flosse, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, mesdames, messieurs, ayant le triste honneur d'être la dernière personne qu'ait reçue M. Boulin, rue de Grenelle, lundi dernier à 15 heures, je voudrais, au nom de mes collègues des territoires d'outre-mer, Jacques Lafleur et Benjamin Brial, et à titre personnel, rendre un hommage particulier au ministre du travail qui vient de disparaître. Cet homme, déjà résolu à appliquer sa tragique décision, a su pourtant marquer de l'intérêt pour les problèmes des populations des territoires du Pacifique dont je l'entretenais. Il aura servi l'Etat jusqu'au bout.

L'effort budgétaire global de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer pour 1980 devrait atteindre 2 743 450 000 francs, soit 50 milliards de francs Pacifique environ. Il correspond à 0,52 p. 100 des dépenses nettes du budget général et progresse de 12,4 p. 100 par rapport à celui de 1979, cette progression étant inférieure à celle de la moyenne générale.

Seule la globalisation des crédits peut donner la juste mesure de l'apport de l'Etat en faveur des T. O. M. Notre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est le parent pauvre de cette loi de finances. La politique d'austérité à laquelle est soumis le monde occidental, dont la France, ne nous échappe pas ; la morosité qui en résulte ne gomme pas nos besoins, mais frappe notre élan.

Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que les promesses faites puissent être tenues ?

Je rappelle ici, pour mémoire, les propos du Président de la République à son arrivée à Faaa : « Je suis venu en Polynésie pour donner un nouvel élan au contrat passé entre la Polynésie et la France parce que nous avons la même conception humaine et chrétienne, et parce que nous avons la même aspiration au progrès et à la justice. »

Le budget des T. O. M. s'élèverait à 355,7 millions de francs, avec un taux de progression de 1,07 p. 100 par rapport aux crédits votés en 1979. Ce taux de progression, l'un des plus faibles de tous les budgets ministériels, correspond en francs constants, à une régression voisine de 9 p. 100 des moyens réels de financement. Un tel plafonnement n'autorise qu'une marge réduite d'innovation.

De fait, les mesures nouvelles sont rares et de faible incidence. Pourtant, le Président de la République, lors de son récent voyage dans les trois territoires du Pacifique, nous encourageait à amorcer « une ambitieuse politique » dans divers secteurs, et nous assurait que « la solidarité de la métropole continuerait à se développer ».

La situation conjoncturelle des T. O. M. impliquerait un effort de relance, de stimulation. Or force est de constater que le glissement des dépenses ordinaires absorbe largement la progression de la dotation globale allouée à ce budget, au détriment des dépenses d'investissement.

En effet, les crédits d'administration générale de l'Etat sont ceux qui connaissent la revalorisation la plus rapide : plus 7,2 p. 100. Pourtant, aucune création d'emploi n'est prévue.

Dans ce chapitre, nous ne pouvons pas ne pas relever l'augmentation inconsidérée des dépenses de déplacement de l'administration centrale qui font l'objet d'une majoration de 22 p. 100. Singulière faveur, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le contexte général de réduction du train de vie de l'Etat !

Les subventions aux budgets locaux progressent très modestement. Les taux de revalorisation des subventions d'équilibre dont sont traditionnellement dotés les budgets locaux de Wallis et Futuna et des Nouvelles-Hébrides, sont fort rigoureux pour ces collectivités dont les finances sont très dépendantes des aides métropolitaines.

Pour la Nouvelle-Calédonie, dont la situation financière demeure difficile, la subvention apparue en 1979 est reconduite et légèrement réévaluée.

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, insister sur l'évolution des ressources d'investissement du budget des T. O. M., très en retrait par rapport aux chiffres retenus pour l'ensemble des crédits d'équipement civil du budget général. Cette tendance se répercute naturellement sur le fonds d'investissement pour le développement économique et social, qui regroupe l'essentiel des crédits d'investissement de l'Etat dans les T. O. M.

Consciente de la nécessité de ce levier, la commission des finances a demandé la réévaluation du F. I. D. E. S. à l'occasion du prochain collectif budgétaire. Les interventions de l'Etat par l'intermédiaire des ministères techniques sont certes nécessaires, mais elles s'adressent plus particulièrement au secteur social et culturel. Le F. I. D. E. S. est pour nous l'un des instruments les plus efficaces permettant un développement économique réel.

Or, au total, les subventions au F. I. D. E. S., prévues pour 1980, progressent légèrement en autorisations de programme et régressent nettement en crédits de paiement. Les autorisations de programme nouvelles se traduisent par des dotations en progression destinées au soutien de l'activité de la Nouvelle-Calédonie, durement touchée par la dépression.

Les engagements concernant les autres territoires sont maintenus. Après l'augmentation sensible de 1979, les crédits affectés aux « actions économiques et sociales » régressent de 12 p. 100. Ils devraient néanmoins permettre de poursuivre la relance de l'économie calédonienne et de maintenir l'aide aux producteurs de coprah polynésiens que j'avais demandée et que le Parlement a bien voulu introduire. Les situations locales justifient encore largement ces soutiens.

Les autres chapitres d'investissement, l'équipement administratif et la recherche, sont reconduits à leur niveau de 1979. Réduction, reconduction, faible réévaluation dans le meilleur des cas : ce constat nous a conduit, monsieur le secrétaire d'Etat, à redoubler de vigilance dans l'intérêt de nos populations pour qui la solidarité nationale n'est pas un vain mot. Les récents propos du Président de la République l'ont d'ailleurs montré.

Or, cette vigilance, nous avons bien du mal à l'exercer ; les aides financières de l'Etat, 2 367 750 000 de francs pour 1980, transitent de manière croissante par le budget d'autres ministères. L'intervention de ces derniers reste toujours aussi difficile à mesurer. Le rapporteur spécial n'a guère rencontré de collaboration auprès des services du ministère du budget, qui ont qualifié ses questions de « prématurées ».

L'Etat récapitulatif annexé au projet de loi de finances pour 1980 traduit, il faut le souligner, un effort d'amélioration. Toutefois, les indications fournies restent trop synthétiques et permettent mal d'apprécier les mesures nouvelles concernant l'outre-mer. Leur carence avait conduit dans un premier temps la commission à réserver son vote sur les crédits inscrits au fascicule du secrétariat d'Etat.

Dans son esprit, en effet, l'amélioration du contrôle des financements éparpillés entre les budgets ministériels pose, au-delà du problème de l'information du Parlement, celui de la cohérence même des interventions de l'Etat et, par conséquent, celui de l'efficacité et du bon emploi de l'argent public.

Dès maintenant, il convient de dire que l'effort interministériel compense par son évolution la faible progression du budget des territoires d'outre-mer proprement dits. L'origine de la progression constatée ne doit pas nous abuser : elle ne se trouverait pas dans la revalorisation des crédits d'investissement, mais dans l'augmentation des dépenses ordinaires.

Globalement, les dépenses d'équipement consacrées au T.O.M. restent à un niveau relativement modeste, environ 20 p. 100, de l'ensemble des interventions financières de l'Etat. Les besoins d'équipements collectifs et la situation conjoncturelle de ces territoires appellent un soutien actif.

Les recommandations de la commission des finances ne demeurent pas lettre morte puisque — et je me plais à le souligner — les finances communales d'outre-mer ont désormais accès à la dotation globale de fonctionnement. C'est un progrès très important qui leur assure un accroissement de ressources qui, jusqu'alors, étaient entièrement à la charge des budgets territoriaux.

Malheureusement, à ce jour, les crédits n'ont toujours pas été débloqués.

Des assurances nous avaient été données sur le bénéfice de la dotation globale d'équipement dès 1980. La mesure va-t-elle bien être appliquée cette année, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Les problèmes de développement à long terme et d'équilibre économique trouveront pour certains leur solution avec l'application des divers plans proposés par le Gouvernement et approuvés par les territoires. Ces programmes réclament tous un support financier qui recourt à la solidarité nationale.

La situation de la Nouvelle-Calédonie a justifié deux trains de mesures : le plan d'urgence mis en œuvre courant 1978 et un plan à long terme en vingt-trois points approuvé par l'assemblée territoriale le 21 février 1979.

Si les activités du nickel sont mieux orientées depuis le début de 1979, l'ampleur de la crise a marqué profondément l'économie du territoire dont tous les secteurs ont traduit un fléchissement en 1978. Le redressement des ventes, et plus particulièrement celle des produits finis, qui ont doublé, ne se ressent pas encore au niveau de la production.

L'activité touristique est une exception ; elle poursuit la progression qu'elle avait entamée.

Grâce à la revalorisation de la dotation globale du F.I.D.E.S., conjuguée avec les emprunts supplémentaires accordés par les caisses publiques, la relance de l'économie calédonienne pourrait être poursuivie. Cette relance doit être accompagnée d'un rééquilibre, d'une diversification des activités productives.

En premier lieu, la production de nickel doit devenir plus concurrentielle, en vue de susciter à nouveau l'intérêt de la sidérurgie nippone. Le renforcement de la mise en valeur métallurgique des richesses du territoire implique la réalisation des projets en cours, notamment celui du Nord, que la crise a ajournés. Le développement industriel pourrait s'élargir suivant le résultat de l'inventaire des ressources minérales.

Les orientations les plus encourageantes du Plan à long terme concernent le domaine de l'économie rurale. Le problème foncier connaît un début de règlement.

Le recensement des besoins et le respect des droits « ancestraux » des communautés mélanésiennes et des droits acquis des Européens par la mise en valeur des espaces ruraux ont déjà débouché sur plusieurs opérations de redistributions grâce à des crédits dégagés par le F.I.D.E.S.

La dotation de 11 millions de francs prévue dans le projet de budget pour 1980 respecte le rythme du plan. Par ailleurs, cet effort doit s'accompagner du renforcement de la promotion économique et sociale mélanésienne à travers notamment le fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles, le F.A.D.I.L.

Il faut ici rendre hommage à la nouvelle majorité de l'Assemblée territoriale, qui a voté des mesures fiscales nouvelles en vue d'accroître l'effort contributif du territoire. Elle est résolue à poursuivre dans ce sens en 1980. L'effort de la Nouvelle-Calédonie serait d'une portée insuffisante s'il devait simplement aboutir à ajuster les ressources aux besoins d'un budget écrasé par les charges de fonctionnement.

Il ne permettrait pas alors de dégager les moyens d'autofinancement pour les dépenses d'investissement déjà réduites. Pour retrouver cette capacité, la solidarité nationale pourrait se manifester par un allégement des dépenses de fonctionnement, notamment de celles de l'enseignement primaire public.

La commission des finances l'avait déjà recommandé l'année dernière. Elle réitère son observation. Monsieur le secrétaire d'Etat, peut-on espérer voir ce souhait comblé en 1980 ?

L'avenir de la Polynésie, face à une conjoncture médiocre, réside essentiellement dans la mise en valeur du potentiel touristique et maritime. La solidarité nationale a permis, en 1979, de prendre des décisions importantes pour les archipels : augmentation du prix du coprah ; création du fonds d'aide au développement des îles en Polynésie ; subvention d'équipement en faveur des communes.

Si je note, avec satisfaction, la reconduction de la dotation dans le projet de budget de 1980 à hauteur de 9 millions de francs, je déplore cependant que le soutien financier aux producteurs de coprah n'ait toujours pas été versé un an après le vote. De plus, il est impératif que les populations des îles Sous-le-Vent puissent bénéficier de l'ensemble de ces aides.

Le déblocage de ces crédits pourrait-il avoir lieu rapidement, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Le 12 mai 1978, à cette tribune, et à plusieurs reprises depuis, j'ai réclamé, appuyé en cela par la commission des finances unanime, un régime de protection sociale pour les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et artisans. Avec mes collègues Jacques Lafleur de Nouvelle-Calédonie et Benjamin Brial de Wallis-et-Futuna, j'ai déposé une proposition de loi en ce sens.

En Polynésie, les autorités territoriales ont bien institué au début de 1979 l'octroi de prestations familiales. Malheureusement, cette couverture sociale n'est que partielle et insatisfaisante. La faiblesse des capacités contributives des intéressés reporte la charge sur les finances territoriales.

Par simple équité, le budget de l'Etat pourrait-il contribuer, monsieur le secrétaire d'Etat, comme c'est le cas en métropole, à la couverture sociale des travailleurs de ces secteurs ?

Depuis le début de l'année 1979, l'inflation s'est accélérée sensiblement, la situation de l'emploi s'est dégradée et le taux de la balance commerciale est resté à un niveau très faible. Aussi, le développement de l'activité touristique est un espoir pour la Polynésie.

Le colloque organisé sur ce thème en mars 1979, à Papeete, a défini un programme en treize points. Or, depuis, une compagnie aérienne étrangère a arrêté ses liaisons et, si une certaine libéralisation des vols affrétés a été constatée, le coût trop élevé des tarifs aériens demeure un frein pour l'expansion de l'activité touristique.

L'insupportable monopole actuel de la desserte aérienne internationale du territoire ne permet pas l'accès aux tarifs nettement plus avantageux proposés par des compagnies étrangères. Le ministre des transports a indiqué, lors de l'examen de son budget, qu'un contrat d'entreprise a été passé avec Air France, fixant les obligations qui donnent lieu à des compensations et qu'ainsi l'Etat attend de la compagnie qu'elle utilise pleinement la marge de manœuvre qu'autorise la situation financière pour faire bénéficier le plus grand nombre de gens des facilités nouvelles de transport et, en priorité, améliorer la desserte des départements et territoires d'outre-mer.

Concrètement, que peuvent attendre les territoires d'outre-mer et la Polynésie de ces mesures, notamment pour les résidents ?

Il en est de même de la desserte maritime internationale. Le monopole, là encore, prévaut. Les tarifs de fret sont parmi les plus élevés du monde, ce qui est intolérable. Ce sont là des privilèges. Les combattrez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ?

La notion de continuité territoriale ne pourrait-elle pas être étendue aux territoires du Pacifique ?

L'exploitation des richesses de la mer constitue pour l'avenir de la Polynésie, comme pour les autres territoires du Pacifique, la potentialité la plus importante. La mise en valeur de la zone économique implique l'élaboration d'un projet ambitieux en concertation étroite entre l'Etat et la Polynésie.

Le problème reste posé de savoir comment garantir au territoire lui-même le bénéfice de l'exploitation de la zone économique. Le rapporteur spécial signale à votre attention les solutions qu'il suggère dans cette optique par la proposition de loi qu'il a déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale.

L'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna a voté, en juillet 1979, un plan de développement en onze points pour l'exploitation des ressources propres à ce territoire.

Un équilibre économique et social fondé sur ces bases a été rendu nécessaire par les conséquences de la dépression calédonienne. Les revenus des transferts provenant des travailleurs émigrés ont faibli. L'amélioration des infrastructures générales, les actions de développement agricole et maritime appellent la solidarité nationale, qui paraît faible dans les prévisions du budget pour 1980.

M. Benjamin Brial. Très bien !

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* Le condominium des Nouvelles-Hébrides, qui va accéder à l'indépendance en 1980, a vu ses activités économiques se maintenir à un bon niveau. Les dotations concernant le condominium ont été reconduites au budget pour 1980.

L'effort de la France a été important en matière d'éducation et de santé. C'est un atout pour l'avenir de la coopération avec le nouvel Etat.

La visite du Président de la République dans le Pacifique, en juillet dernier, a suscité beaucoup d'espoir et de foi dans l'avenir dont la construction ne peut être qu'une œuvre commune. Notre appartenance à l'ensemble français voudrait que nos appels à plus d'égalité et de justice ne soient pas traduits en terme de coût. Le fait-on pour la Corse, la Bretagne ou l'Auvergne ? Non ! Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, les engagements pris sur le renforcement de la solidarité nationale doivent être tenus pour les territories d'outre-mer, comme ils le sont pour les autres composantes de l'ensemble national.

Enfin, s'il est exact de dire que la France donne beaucoup aux territoires d'outre-mer, on a tendance à oublier que ceux-ci apportent leur part à la grandeur nationale.

C'est d'abord la France dans le Pacifique. C'est ensuite, avec le minerai stratégique de Nouvelle-Calédonie et le centre d'expérimentation nucléaire de Polynésie, la France garante de son indépendance nationale. C'est enfin, avec la zone économique des 200 milles de ses territoires d'outre-mer, la France parmi les trois premières puissances maritimes du monde.

Les territoires d'outre-mer, soucieux de leur spécificité, que leur garantit leur statut d'autonomie territoriale, sont déterminés à en jouir dans le cadre de la République française. Les résultats de chaque consultation électorale, l'accueil réservé au chef de l'Etat par les Calédoniens, les Wallisiens et les Polynésiens réaffirme cette volonté. Elle a bien été perçue par M. Valéry Giscard d'Estaing, qui a déclaré : « Je pars avec un sentiment de confiance en l'avenir de la Polynésie, confiance renforcée par l'accueil que j'ai reçu ».

C'est dans cet esprit de contribution réciproque et compte tenu des promesses faites que la commission des finances vous propose d'adopter le budget des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Piot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jacques Piot, *rapporteur pour avis.* Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tenter de faire le point sur l'ensemble des actions de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer serait une ambition démesurée pour le rapporteur de la commission des lois. Il n'y cèdera point, surtout après l'excellent travail accompli par le rapporteur spécial qui l'a précédé à cette tribune, M. Gaston Flosse.

Après avoir évoqué le problème des personnels, je retiendrai quelques instants votre attention sur l'évolution des institutions dans les territoires du Pacifique et sur les actions entreprises cette année en faveur de ces territoires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez cru bon de réorganiser vos services, en abandonnant les deux directions traditionnelles des départements et des territoires d'outre-mer au profit de deux directions, l'une politique et l'autre économique.

Cette réforme était souhaitable. Car votre administration, de plus en plus dégagée des tâches de gestion, doit intensifier son action coordinatrice entre les différents ministères qui apportent leur assistance technique aux territoires.

Parlant de la situation des fonctionnaires en service dans les territoires d'outre-mer, je dirai que vous avez mené avec raison une politique prudente de réduction des majorations des traitements, prudente parce qu'à la fois diversifiée et progressive.

J'en viens maintenant aux institutions. Il y a un an j'avais fait montre à cette tribune d'un certain pessimisme et d'une certaine déception. La Nouvelle-Calédonie, déjà touchée par la crise économique, était secouée par la plus grave des crises politiques qu'elle ait eu à connaître. Le fonctionnement des institutions était bloqué.

Je ne veux pas rappeler ici — je l'ai indiqué dans mon rapport écrit — les faits à la fois troublants et surprenants qui se sont succédé. Vous avez proposé, monsieur le secrétaire d'Etat, un projet à la fois réaliste et courageux : la réforme du mode d'élection de l'Assemblée territoriale et du scrutin pour la désignation des conseillers de gouvernement avec un système majoritaire de liste, et ce projet mettait un terme au mandat des conseillers de l'assemblée territoriale et des conseillers de gouvernement.

Il fallait être courageux pour entreprendre cette action. Elle reposait sur un véritable pari, que vous n'aviez pas le droit de perdre et que vous avez gagné. Oui, vous l'avez gagné, n'en déplaise à ceux qui, sur certains bancs de cet hémicycle, n'ont pas caché leur déception à la suite du résultat du scrutin, tandis que les députés de la majorité se réjouissaient que les habitants de ce territoire d'outre-mer veuillent rester français à plus de 65 p. 100.

Que voyons-nous maintenant en Nouvelle-Calédonie ? Une majorité unie et soudée qui, sous l'impulsion de notre collègue Jacques Lafleur, à l'action intelligente et courageuse duquel je tiens ici à rendre hommage, soutient unanimement l'action du Gouvernement qui a la volonté — il l'a prouvé — d'effectuer les vraies réformes propres à faire de ce territoire, comme l'a dit le Président de la République à Nouméa, une terre de fraternité, de justice et de progrès.

Il y a un an, monsieur le secrétaire d'Etat, j'affichais également un pessimisme nuancé d'angoisse sur l'accession à l'indépendance du condominium des Nouvelles-Hébrides. Là encore, vous n'avez pas ménagé vos efforts pour parvenir à la constitution d'un gouvernement d'union nationale regroupant les deux composantes néo-hébridaises, la fraction anglophone, représentée par le Vanuaaku Pati, et la fraction francophone, représentée par les partis dits modérés.

Je vous ai entendu, lors de certains entretiens, tenir le langage de la vérité. Et en dernière heure, à la suite de longues nuits de négociations délicates et laborieuses, vous avez réussi à obtenir un consensus général de toutes les parties, débouchant sur un projet de constitution qui réponde aux trois objectifs suivants : l'autorité du chef de l'Etat ; un certain pouvoir régional ; l'association à ce pouvoir des chefs coutumiers.

Des élections auront lieu dans quelques jours sur ce territoire et l'indépendance dans la paix, dans la compréhension et le respect des droits de chacun pourra intervenir dès les premiers mois de l'année prochaine.

J'ai consigné dans mon rapport écrit quelques réflexions sur la situation politique de la Polynésie française. L'année 1979 confirme que ce territoire s'est engagé dans la voie de la stabilisation.

Et puis, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez entrepris de grandes actions : les unes, communes aux divers territoires du Pacifique ; les autres, spécifiques à chacun d'eux. Vous avez fixé deux axes principaux, le développement de la mer et le tourisme.

Un important colloque sur la mer s'est tenu à Nouméa en septembre dernier, auquel vous avez bien voulu m'associer. Sept chemins de réflexion ont fait l'objet des travaux de ce colloque, allant des questions internationales de défense à la protection de l'environnement, en passant par la pêche hauturière et industrielle, la pêche côtière et artisanale, les ressources minérales, les énergies nouvelles.

Les territoires du Pacifique ont compris l'immense richesse de la zone économique des 200 milles. Ils savent maintenant que l'Etat leur apportera et sa protection et son aide ; mais ils ont également conscience de l'effort qu'ils doivent accomplir eux-mêmes pour bénéficier de ces richesses.

Le tourisme a, lui aussi, fait l'objet d'un colloque au mois de mars dernier à Tahiti. Cette concertation a permis de retenir dix points d'appui que j'ai analysés dans mon rapport écrit et que je résume en quelques mots : intensifier et développer le tourisme en Polynésie ; développer, voire créer le tourisme en Nouvelle-Calédonie ; améliorer les liaisons aériennes et amorcer une certaine libéralisation des vols dits d'affrètement.

En ce qui concerne les actions spécifiques à chacun des territoires, vous avez favorisé le développement de la signature de conventions entre la Polynésie et l'Etat. Treize conventions ont déjà été signées et six sont en préparation. Dans le même temps, vous avez proposé au territoire de Wallis-et-Futuna, longtemps abandonné, et à celui de la Nouvelle-Calédonie un plan généreux de développement à long terme, dans lequel, vous avez inscrit, pour la Nouvelle-Calédonie, une réforme foncière que nous attendions en vain depuis cinq ans et qui ne s'était traduite jusqu'à ce jour que par quelques aménagements fonciers .

Cette réforme foncière est le lien qui va renouer le dialogue entre toutes les ethnies, la main fraternelle tendue aux Mélanésiens. Soyez assuré, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous pourrez compter sur le concours de toute la majorité pour vous aider dans cette difficile et indispensable tâche.

Vous savez que je suis un vieil habitué du Pacifique. J'aime ces territoires en faveur desquels je suis bien souvent — certains disent : trop souvent — monté à cette tribune. J'ai suivi attentivement votre action. Je tiens à dire ici, à l'heure où les critiques ne vous sont pas ménagées, que votre action a été bénéfique, et je vous en rends hommage. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La commission des lois, suivant l'avis de son rapporteur, a émis un avis favorable à l'adoption de vos crédits.

M. le président. La parole est à M. Couderc, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Pierre Couderc, *rapporteur pour avis.* Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, analyser le budget des territoires d'outre-mer en se bornant à examiner les crédits qui sont inscrits dans le fascicule budgétaire est trompeur.

En effet, l'intervention directe des ministères techniques étant de plus en plus fréquente, il convient surtout de prendre en considération l'effort global du Gouvernement en la matière.

Cet effort est retracé dans le document qui figure en annexe et sa lecture révèle que les crédits progresseront de près de 13 p. 100 en 1980 pour atteindre le total de 1 730 millions de francs. Par conséquent, sans être exceptionnel, le budget pour 1980 n'est pas mauvais. Il vaut surtout par l'action politique que mène le Gouvernement pour résoudre les problèmes propres aux territoires d'outre-mer.

Le Nouvelle-Calédonie pose toujours un problème en raison de la crise économique qu'elle subit.

Le plan d'urgence est maintenant complété par un programme de développement à long terme qui comprend un volet culturel et un volet social très importants. Ce programme qui, dans le domaine économique, tend à rééquilibrer l'économie du territoire trop centrée sur l'exploitation du nickel, a été adopté par l'Assemblée territoriale en mars 1979. Il comporte une réforme foncière destinée à satisfaire les revendications des Mélanésiens.

Cette réforme et ce programme de développement se fondent sur trois volets qui doivent permettre de régler les contestations les plus vives, d'organiser l'espace économique des Mélanésiens et de conforter la présence des Européens sur des surfaces réduites mais mieux exploitées et plus rentables.

L'avenir politique de la Nouvelle-Calédonie repose en grande partie sur la manière dont ce plan ambitieux — qui fait honneur à l'action de la France — sera mis en œuvre. Cependant, les efforts financiers considérables qu'il implique, ne pourront être consentis avant l'achèvement de la réforme fiscale entreprise par les autorités territoriales.

La Polynésie, dont les ressources naturelles sont moins importantes que celles de la Nouvelle-Calédonie, pose des problèmes d'une nature différente. Alors que les îles éloignées continuent à se dépeupler au profit de Tahiti, le sous-emploi persiste.

La commission tient à souligner qu'aucun plan de développement cohérent ne paraît pouvoir être mis en place en Polynésie sans la création d'un véritable service statistique dont le territoire n'est toujours pas doté.

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* Très bien !

M. Pierre Couderc, *rapporteur pour avis.* Les ressources de la mer constituent le principal espoir de la Polynésie, mais il est probable que les vraies richesses halieutiques et touristiques se trouvent davantage dans les lagons qu'en haute mer. Il est donc essentiel, pour la Polynésie, de protéger la richesse actuelle et potentielle que représentent les lagons car le milieu biologique très particulier qu'ils constituent résiste mal aux épreuves que lui infligent les travaux publics et les constructions faites sur leur bord.

Quant au tourisme, la commission l'a fréquemment répété, il ne peut fonder à lui seul le développement économique du pays. Cependant, dans l'état actuel des choses, il peut constituer un générateur d'emplois non négligeable. C'est pourquoi la libération des vols affrétés au départ de plusieurs villes des Etats-Unis et du Japon peut être considérée comme une décision salutaire pour le territoire. Encore faut-il que les services du tourisme et l'hôtellerie sachent s'adapter et qu'une hôtellerie moins coûteuse se développe.

Enfin, l'action du fonds d'aide au développement des îles de la Polynésie, qui s'efforce de redonner vie aux îles les plus éloignées, ne prendra tout sons sens que lorsque aura pu être conçu le véritable programme de développement économique dont la Polynésie a le plus grand besoin.

Le territoire de Wallis-et-Futuna, dont la fidélité ne s'est jamais démentie, doit continuer à pouvoir compter sur la solidarité nationale pour réaliser les équipements indispensables. Il faut saluer les autorités du territoire qui, pleinement conscientes de l'importance de protéger le lagon de Wallis, ont pris l'initiative de solliciter une mission du ministère de l'environnement et du cadre de vie pour étudier ce problème. Les conclusions de cette mission sont plutôt optimistes et le lagon, dont les produits aident à la subsistance d'une large fraction de la population, doit pouvoir être le lieu d'expériences d'aquaculture en vraie grandeur.

L'île de Futuna, plus isolée encore que Wallis, semble, elle aussi, mériter les soins les plus attentifs du Gouvernement.

Quant au territoire des Terres australes et antarctiques françaises, dépourvu de population permanente, son budget est de plus en plus écrasé par le coût des navires chargés de l'approvisionnement des îles et de la relève des équipes scientifiques qui y travaillent. Depuis deux ans, les programmes scientifiques ont dû être réduits en raison de la croissance des charges budgétaires consacrées aux navires. On en arrive maintenant au point où la hausse continue des charges compromet gravement l'existence des travaux de recherche, qui sont la seule justification de l'utilisation des bateaux.

Cette situation absurde risque de mettre en cause la politique générale scientifique du Gouvernement, notamment dans le domaine météorologique et spatial, ainsi que le maintien effectif de la présence française dans les Terres australes, alors que l'océan Indien reprend une importance stratégique unanimement reconnue. Il est donc urgent de trouver rapidement une solution à ce problème comme à celui que pose le remplacement prochain du navire de relève des expéditions polaires en terre Adélie.

Avant de conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, comme l'ont fait les deux rapporteurs qui m'ont précédé, je tiens à rendre hommage à l'action efficace que vous menez en faveur des territoires d'outre-mer. Au cours du colloque auquel j'ai participé en votre compagnie au mois de mars dernier, j'ai pu apprécier le soin que vous apportez à essayer de résoudre leurs problèmes.

Sous réserve de ces observations et suivant les conclusions de son rapporteur, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Douffiagues.

M. Jacques Douffiagues. Vous l'avez vous-même rappelé à plusieurs reprises, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas l'examen du budget spécifique des territoires d'outre-mer qui permet d'apprécier votre politique ; elle trouve son expression dans l'ensemble des documents budgétaires. Mais le débat sur ce budget est une bonne occasion de faire le point et de tracer les perspectives pour l'ensemble comme pour chacun des territoires.

Pour l'ensemble, qui peut sérieusement contester la qualité des résultats que vous avez obtenus ? Le dialogue permanent entre les territoires d'outre-mer et le Gouvernement, la confiance renforcée de part et d'autre, comme en témoigne l'accueil réservé cet été au Président de la République, attestent de ces résultats.

En Polynésie, les institutions mises en place depuis trois ans font la preuve de leur solidité, de leur efficacité, et les relations du territoire avec la métropole, concrétisées par la politique des conventions, se développent harmonieusement.

Quinze conventions sont déjà signées. Nous souhaitons que les deux conventions qui sont en cours de négociation avec le ministère de la culture et de la communication et celui de l'économie aboutissent rapidement.

A Wallis-et-Futuna, le plan de développement à long terme est aujourd'hui tracé dans ses grandes lignes ; il s'agit désormais de lui donner rapidement corps.

Comme l'an dernier, la situation de la Nouvelle-Calédonie retient particulièrement l'attention, mais pour d'autres raisons. A cette époque, l'inquiétude dominait. Nous assistions au déchaînement des passions, les institutions étaient bloquées par le jeu irresponsable des partis, le territoire était incapable de se doter d'un budget et l'angoisse régnait face à un avenir incertain.

Patiemment et chaleureusement, vous avez redressé le cours des choses. Vous avez fait adopter par l'Assemblée territoriale un plan de développement à long terme. Grâce à la réforme que nous avons votée au printemps, des institutions ont été renforcées et une majorité représentative, cohérente et unie dans sa diversité, a pu se mettre au travail. Les travaux d'assainissement sont largement engagés, mais pour qu'ils portent leurs fruits, des efforts sont nécessaires de part et d'autre. Les autorités du territoire font la preuve de leur responsabilité et l'indispensable réforme fiscale est en bonne voie. Encore faut-il que le Gouvernement apporte les aides qu'il lui appartient d'offrir au territoire.

Il n'est pas normal que l'enseignement primaire ou l'aide médicale gratuite, par exemple, ne soient pas prises en charge par l'Etat comme c'est le cas partout ailleurs. On ne peut demander au territoire de la Nouvelle-Calédonie d'élaborer un budget sain si on ne lui apporte pas ce qu'il est en droit d'attendre.

Mais si le Gouvernement tient ses engagements, on peut, en revanche, espérer que l'amélioration constatée au cours de l'année écoulée se poursuive, que la politique des conventions prenne corps, qu'entre enfin dans les faits la nécessaire réforme foncière, préalable indispensable à la promotion mélanésienne à laquelle vous êtes attaché.

Ce que vous avez fait jusqu'ici est, pour nous, la garantie de l'avenir. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'union pour la démocratie française vous apportera son appui. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Monsieur le secrétaire d'Etat, les cinq minutes généreusement imparties au groupe socialiste pour traiter du sort de plus de 300 000 personnes m'obligent à borner mon propos au sujet le plus urgent, c'est-à-dire les événements redoutables qui se préparent en Nouvelle-Calédonie. J'aurais voulu cependant vous poser quelques questions sur les conditions dans lesquelles se développe un mouvement général de critiques à l'égard du système d'autonomie surveillée choisi par la majorité gouvernementale pour la Polynésie.

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* C'est absolument faux !

M. Alain Vivien. J'aurais également souhaité savoir si l'émancipation des Nouvelles-Hébrides, sans cesse annoncée par vos prédécesseurs et par vous-même, entre enfin dans sa phase terminale. Etant donné que nous disposons de si peu de temps et que vous développerez tout à l'heure ce thème, je me bornerai à traiter la question calédonienne.

Les territoires d'outre-mer de la République marchent à l'indépendance.

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* C'est un mensonge !

M. Alain Vivien. C'est un constat que les événements paraissent confirmer chaque jour. Cependant, il n'est pas de territoire où cette perspective suscite localement plus d'hostilité parmi les privilégiés et plus de haine raciale à l'égard de la communauté autochtone. Ce n'est pourtant pas la patience qui a manqué jusqu'à ce jour au peuple Kanak, spolié dans ses terres et victime d'une « déculturation » poursuivie sans relâche jusqu'à nos jours.

Faute de parvenir à réduire son identité par l'assimilation, le Gouvernement tolère aujourd'hui des transferts de population qui visent, à terme, à « blanchir l'archipel », selon une expression particulièrement odieuse employée dès 1972 par M. Laroque, maire de Nouméa.

D'immenses intérêts sont en jeu, chacun le sait. Ce ne sont pas seulement — loin de là — ceux de la puissante société qui raffine le nickel. La crispation d'autres privilégiés coloniaux handicape plus sûrement et plus dangereusement l'évolution du territoire vers son émancipation : grands propriétaires d'immenses domaines fonciers — certains de plus de 10 000 hectares — importateurs monopolistes de Nouméa intéressés à garantir leurs scandaleux bénéfices, folliculaires de certains organes de presse locale, payés pour propager les menaces à l'encontre de ceux qui pensent et de ceux qui contestent. Ces groupes, bien introduits à Paris, disposent de tant d'argent et d'influence qu'ils ont contrebalancé jusqu'à présent l'opinion de la majorité mélanésienne, ainsi que celle des Calédoniens d'origine européenne appartenant aux classes populaires.

Mais voici que se sont groupés, dans un front indépendantiste, toutes les formations politiques attachées à la liberté et au progrès social. Voici que ce front, malgré les pressions et le silence des mass media, obtient plus de 35 p. 100 des suffrages. Voici qu'il s'implante chaque jour un peu plus, non seulement chez les Kanaks, mais aussi en milieu blanc, à Nouméa même, et dans les autres communautés. Ce fait est nouveau, il est significatif, il est irrémédiable, il est l'acte de naissance d'une nation contre laquelle s'arment les factieux du prétendu mouvement pour l'ordre et la paix, avatar local d'une sorte d'O. A. S.

Sait-on que, dans ce territoire, plus de 120 000 cartouches ont été récemment vendues à de singuliers chasseurs sur l'identité desquels le Gouvernement pourrait sans doute apporter quelques précisions ?

La Calédonie se transforme-t-elle en Rhodésie française ? Tout peut encore être évité à condition que le Gouvernement, acceptant le principe d'une indépendance d'ores et déjà acquise par la totalité des anciennes colonies du Pacifique, entende les appels des leaders du front.

Non, il ne devrait pas être toléré, après tant de décolonisations manquées, que l'émancipation ne puisse être acquise que dans les conditions d'un conflit ouvert. La France, qui

se flatte — souvent à juste titre — d'avoir contribué à la liberté des hommes et des nations, se doit d'engager les conversations nécessaires à l'évolution de ce territoire, alors qu'il en est encore temps, non seulement pour des raisons morales assez évidentes et pour prévenir les troubles qui s'annoncent, mais également parce qu'une telle attitude serait conforme à nos intérêts.

Des accords de coopération internationaux, fondés sur le respect mutuel, les traditions historiques, les liens culturels et une communauté d'intérêts en de nombreux domaines, valent infiniment mieux que le maintien de structures coloniales qui ne profitent qu'à une oligarchie de privilégiés qui croient si peu à la justesse de leur cause que, prenant les devants des évolutions contre lesquelles ils armeni en ce moment des mercenaires, transfèrent déjà leurs capitaux, non en France, mais aux Etats-Unis ou dans certaines dictatures d'Amérique latine.

Monsieur le secrétaire d'Etat, céderez-vous aux pressions qui s'exercent sur le Gouvernement français ? Nous savons que vous êtes conscient de la gravité de la situation. Saurez-vous, pourrez-vous agir avant que l'irréparable ne soit commis ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Vivien, je n'ai pas voulu vous interrompre et je tiens encore moins à polémiquer avec vous. Néanmoins, je vous ferai remarquer qu'il n'est pas exact que le groupe socialiste dispose seulement d'un temps de parole de cinq minutes, M. Franceschi étant également inscrit dans la discussion pour cinq minutes.

Il n'est pas exact non plus que le temps de parole dont dispose le groupe socialiste lui ait été imparti et encore moins imposé. En effet, il appartient au groupe socialiste — comme aux autres groupes — de répartir lui-même entre les différents budgets le temps global dont il dispose dans la discussion budgétaire.

M. Alain Vivien. Monsieur le président, je vous en donne bien volontiers acte. Ce que je déplore, c'est qu'un véritable débat portant sur l'ensemble des problèmes qui se posent outre-mer ne puisse jamais être organisé. Voilà qui est grave.

M. le président. La parole est à M. Lafleur.

M. Jacques Lafleur. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il y a un an, la Nouvelle-Calédonie connaissait une crise politique sans précédent qui interdisait la poursuite de toute action à brève échéance et vouait notre territoire à la ruine. Il fallait donc la dénouer. Vous avez compris que l'intérêt de la Calédonie et de la France l'exigeait. Les responsables lucides de notre île vous savent gré d'avoir rendu possible ce dénouement.

Depuis lors, des réformes politiques, une très large consultation populaire aux résultats sans équivoque, l'incontestable succès de la visite du Président de la République ont de nouveau ouvert les voies de l'avenir. Il nous appartient maintenant d'en explorer les perspectives au premier rang desquelles se situent les possibilités traditionnelles offertes par les richesses minières du territoire de la Nouvelle-Calédonie qui ne produit pas uniquement du nickel.

Comme je l'ai souhaité, le Bureau de recherches géologiques et minières entamera une prospection systématique du vaste potentiel minier du territoire qui recèle des métaux non ferreux inexploités, comme le rutile ou le cobalt. Mais il ne faut pas se contenter de recenser, il faudra aussi exploiter, même si certains en redoutent les conséquences.

Le nickel reste cependant l'atout essentiel du territoire. A cet égard, les jugements ont été souvent excessifs. A une vision exagérément optimiste a succédé une appréciation exagérément pessimiste de l'avenir. L'une et l'autre sont à écarter car elles sont inexactes.

La vérité est simple : la Nouvelle-Calédonie recèle 50 p. 100 environ des réserves mondiales de nickel et sa production représente 15 p. 100 de la consommation du monde libre.

Après des années de surcapacité de production, on assiste actuellement à un déstockage régulier. Il faut donc, dès maintenant, penser à l'avenir. Dès à présent, il faut moderniser les exploitations en procédant à des investissements que l'évolution prévisible du marché mondial justifie à coup sûr.

Cependant, la vision de l'avenir ne doit pas masquer les difficultés présentes. A cet égard, il est paradoxal de constater que la France, seul pays producteur européen, n'achète pas son propre nickel — moins de la moitié vient de Nouvelle-Calédonie — et ne semble pas considérer que le marché européen, qui consomme chaque année 235 000 tonnes, soit la valeur d'un milliard et demi de dollars, doive être une de ses constantes préoccupations.

Le Gouvernement doit, avec énergie, faire en sorte que l'Europe achète le nickel calédonien et que les industriels français utilisent notre métal dont la qualité n'est contestée par personne et dont le prix est parfaitement concurrentiel.

L'avenir économique de la Nouvelle-Calédonie ne repose pas seulement sur ses minerais, mais également sur son élevage, son agriculture et ses forêts, sur le tourisme, grâce à des sites incomparables, et sur ces ressources inexploitées que constituent les deux millions et demi de kilomètres carrés d'océan qui entourent notre île et ses dépendances.

Dans le domaine agricole, d'abord, il est paradoxal que, dans une partie du monde où les consommateurs sont innombrables et l'espace souvent rare, la Nouvelle-Calédonie ne puisse se suffire à elle-même pour sa propre subsistance et il est décevant qu'elle ne soit pas en mesure d'exporter des produits à forte valeur marchande.

Vous avez lancé une opération café qu'il faut rapidement généraliser afin que nombreux soient les agriculteurs, notamment mélanésiens, susceptibles d'en tirer un revenu régulier et donc essentiel.

Le tourisme doit également constituer un élément fondamental de développement, d'autant que la réserve de clientèle est immense. On s'est, jusqu'à présent, trop facilement satisfait d'accueillir la clientèle la plus proche, celle de Nouvelle-Zélande ou d'Australie. Il faut explorer le marché japonais dont les ressources en matière touristique seront d'autant plus considérables que l'on pourra affirmer que la Nouvelle-Calédonie c'est la France dans le Pacifique, moins la distance.

De premiers efforts sont en train d'aboutir. Il est nécessaire d'aller plus loin, car le tourisme n'apporte pas seulement de l'activité et des revenus dans le domaine de l'hôtellerie ou des services ; il est aussi une façon de favoriser les ventes de nombreux produits ainsi exportés par ce moyen.

Quant aux ressources de la mer, la conférence qui s'est tenue il y a quelques semaines à votre initiative, monsieur le secrétaire d'Etat, a prouvé aux plus sceptiques combien son domaine était à la fois mal exploré et plein de potentialités. Je n'évoquerai pas ici les richesses que recèlent les fonds des océans, mais je voudrais insister sur cette ressource naturelle de la mer qu'est la pêche.

Ce colloque a, en effet, montré l'ampleur des réserves existantes aux armateurs français, jusqu'à présent principalement tournés vers les côtes de l'Afrique. Cet intérêt doit se transformer en action et, pour favoriser cette évolution, le territoire pourrait, moyennant certaines garanties de l'Etat, entreprendre quelques investissements de base.

Les mines, l'agriculture, le tourisme, l'exploitation des mers, cette simple énumération montre les potentialités de la Nouvelle-Calédonie et dément les propos parfois tenus pour les besoins de certaines causes.

Mais, au-delà du développement tel qu'on le conçoit traditionnellement, c'est l'avenir des hommes qui est en cause, car, aujourd'hui, ne nous y trompons pas, le problème primordial de la Nouvelle-Calédonie, son seul problème politique, c'est l'ampleur du chômage. De quelque origine qu'elle soit, toute la population du territoire en souffre chaque jour.

En Nouvelle-Calédonie, comme en métropole, la priorité des priorités doit être la lutte contre le chômage, afin de donner à chacun un emploi qui lui permette de vivre et d'élever sa famille décemment et à égalité de chances. Les atouts de ce

territoire sont réels ; encore faut-il que le Gouvernement l'aide à les saisir et à les développer, en cette période cruciale où se joue son destin.

Pour y parvenir, il est indispensable de résoudre plusieurs problèmes immédiats, et tout d'abord la situation financière et budgétaire du territoire.

Malgré les nouvelles mesures fiscales adoptées, dès leur prise de fonctions au mois de juillet dernier, par le Conseil de Gouvernement et par l'Assemblée territoriale, le projet de budget pour 1980 présente une impasse de l'ordre de 165 millions de francs.

Obérée par des investissements excessifs imposés par l'Etat dans les années 1970, mais surtout écrasée par les charges de santé et de l'enseignement primaire, la Nouvelle-Calédonie a donc besoin du concours de la métropole. Actuellement, les dépenses de santé et d'enseignement primaire public sont chiffrées globalement à 264 millions de francs.

Certaines réformes dont le Gouvernement souhaitait la mise en œuvre dans le domaine de la santé ont été engagées par le territoire. Il s'agit notamment de la création d'un centre hospitalier territorial, de la suppression de la gratuité des soins dans les formations hospitalières publiques et de la création d'une aide médicale gratuite en faveur de nos compatriotes les plus défavorisés.

La participation financière du ministère de la santé qui s'est élevée à 11 500 000 francs en 1979 devra être augmentée en 1980 pour faire face aux charges croissantes de la lutte contre la tuberculose, pour la protection maternelle et infantile, la médecine scolaire, l'éducation sanitaire.

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur Lafleur. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* Il a parcouru vingt mille kilomètres pour s'exprimer, monsieur le président.

M. le président. Bien sûr, mais...

M. Philippe Séguin. Chacun sait que vous êtes un libéral, monsieur le président.

M. le président. Il ne faudrait pourtant pas abuser de mon libéralisme.

Enfin, poursuivez monsieur Lafleur.

M. Jacques Lafleur. L'autre exigence capitale est celle de la prise en charge par l'Etat, par vole de convention — ainsi qu'il a été procédé pour l'enseignement privé — des dépenses de personnel de l'enseignement primaire public qui s'élèveront à 143 millions de francs l'année prochaine.

Sans cette aide urgente, indispensable, sans l'effort collectif de la République, le territoire ne sera en mesure ni de poursuivre la promotion mélanésienne, ni de donner à tous les enfants de ce lointain territoire, qui sont les enfants de la France, la formation à laquelle ils ont droit. En s'engageant dans cette voie, le Gouvernement marquera sa volonté de promouvoir l'éducation de tous les Calédoniens et il permettra aux responsables du territoire de s'engager résolument dans la voie du développement et des réformes nécessaires.

A propos de la réforme foncière, j'ai souvent répété qu'elle ne devait pas demeurer symbolique, mais entrer réellement en application, afin de ne pas devenir un sujet de déception, voire de discorde. Il est en effet à craindre que, si elle n'est pas entrée en vigueur dès la fin du prochain exercice budgétaire, des réactions de dépit ne se manifestent.

Je tiens pour conclure à présenter deux observations.

Certains prétendent que les habitants de la Nouvelle-Calédonie ne paient pas d'impôts. La réalité est bien différente de cette légende, ainsi qu'en témoignent quelques chiffres significatifs : les impôts directs représentent 40 p. 100 du budget territorial et les impôts indirects 60 p. 100.

S'il est vrai qu'il n'existe pas d'impôt sur le revenu des personnes physiques en Nouvelle-Calédonie, les réformes partielles de 1975, de 1976 et, surtout, de 1979, ont institué des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux des sociétés et un impôt sur les sociétés exportatrices de nickel.

Quant à la réforme de la fiscalité qui va être entreprise par les nouveaux élus, elle devra être globale, simple, juste et inciter à l'engagement d'investissements privés productifs.

Le Gouvernement doit savoir que, lorsque la situation financière du territoire sera apurée, il nous trouvera à ses côtés pour défendre et mettre en œuvre les réformes nécessaires. Mais, je le répète, les relations financières entre l'Etat et le territoire doivent être définies.

Nous avons, ensemble, monsieur le secrétaire d'Etat, trouvé la solution la plus démocratique, celle d'en appeler aux suffrages de nos compatriotes. Plus des deux tiers d'entre eux se sont prononcés pour le maintien des liens avec la France.

Cette année, la crise politique est derrière nous, mais tout n'est pas réglé. Il nous faut encore trouver les solutions à la grave crise financière que traverse le territoire.

En mettant en œuvre les réformes qui restent nécessaires, le Gouvernement donnera, enfin, à la Nouvelle-Calédonie les chances du développement et du progrès. Votre détermination et vos initiatives, monsieur le secrétaire d'Etat, le voyage du Président de la République, le vote librement exprimé des habitants du territoire, ont su redonner l'espérance aux Calédoniens. Il reste maintenant à concrétiser cet espoir revenu en faisant du plan à long terme de la France un succès éclatant.

Les responsables de la Nouvelle-Calédonie sont prêts à vous aider car ce territoire ne marche pas vers l'indépendance mais vers la France et la liberté qu'elle garantit. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le président, mesdames, messieurs, lors de son voyage dans le Pacifique en juillet dernier, le Président de la République a prononcé de beaux discours. Il promettait un avenir radieux aux peuples des territoires d'outre-mer, un renforcement de l'effort de l'Etat en faveur de ces collectivités territoriales. Aujourd'hui, chacun peut mesurer la traduction dans les faits de ces discours prometteurs.

Votre projet de budget pour 1980, monsieur le secrétaire d'Etat, s'établit à 355 millions de francs, en crédits de paiement, contre 342 millions de francs en 1979, c'est-à-dire qu'il est réévalué d'environ 1 p. 100. Quant aux autorisations de programme, avec 116 millions de francs elles augmentent de 3 p. 100, au profit uniquement de la réforme foncière en Nouvelle-Calédonie. Enfin, en crédits de paiement, les dépenses en capital subissent une diminution. En d'autres termes, votre budget régresse en valeur absolue.

Le montant total des dépenses publiques dans les territoires d'outre-mer, soit 2 743 millions de francs, dont presque la moitié est consacrée aux dépenses militaires, progresse moins vite que l'an dernier et l'effort global du budget de l'Etat en faveur des territoires d'outre-mer reste limité à 0,5 p. 100 des dépenses définitives de l'Etat.

Ces chiffres sont accablants, monsieur le secrétaire d'Etat. Ils reflètent la réalité de votre politique à l'égard des territoires d'outre-mer.

Alors que les budgets de ces territoires restent très dépendants du concours métropolitain, les subventions d'équilibre aux budgets locaux pour l'exercice 1980 stagnent. La subvention au budget des Terres australes, qui absorbe près de la moitié des crédits d'intervention du budget, diminue en valeur réelle. La progression des subventions en faveur de Wallis-et-Futuna et des

Nouvelles-Hébrides est inférieure au taux de l'inflation. Quant aux crédits prévus pour les budgets locaux de la Nouvelle-Calédonie, ils n'augmentent guère.

Or, depuis trois ans, la situation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie est critique à cause de l'accumulation des déficits successifs qui s'élevaient à 3 milliards de francs C. F. P. en 1978. Ce déficit résulte en partie de la réforme sur la fiscalité minière par laquelle le Gouvernement français a multiplié les faveurs fiscales aux grandes sociétés multinationales, au risque d'hypothéquer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Un autre exemple de votre politique coloniale est constitué par le refus d'accorder à la Nouvelle-Calédonie, un véritable statut d'autonomie. La réforme que vous avez engagée, monsieur le secrétaire d'Etat, était une véritable mascarade. La mainmise de Paris était maintenue par l'intermédiaire du haut-commissaire nommé par la métropole.

Le bilan de votre politique coloniale, c'est le sous-développement chronique avec son cortège de chômage, de misère, de dénuement ; c'est le renforcement de l'autoritarisme, de la répression, des atteintes graves aux libertés publiques et démocratiques.

Les récents événements de Nouméa en témoignent : licenciements dans l'enseignement, brutalités policières, renforcement de la droite fascisante, avec l'accord tacite du Gouvernement et des autorités locales. La puissante manifestation organisée le 24 septembre à l'appel du front indépendantiste, dans toutes les régions de la Nouvelle-Calédonie, pour protester contre le défilé militaire commémorant la présence de la France en Nouvelle-Calédonie, illustre bien l'ampleur de l'opposition que rencontre votre politique. Les communistes français sont solidaires de cette lutte, menée par le peuple calédonien pour la maîtrise de son propre destin.

Face au développement des luttes, au mécontentement grandissant, vous avez certes promis un plan de relance de l'économie et la réforme foncière. Mais où en est la mise en application de cette réforme, qui devrait permettre la restitution et la redistribution des terres aux collectivités mélanésiennes ? Nous réclamons avec force la mise en œuvre immédiate de cette mesure élémentaire de justice et de progrès social.

Prenez garde, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas par des mesures autoritaires, foncièrement antidémocratiques, telle la loi que vous avez fait voter par votre majorité, en avril dernier, que vous réussirez à enrayer l'évolution politique actuelle du territoire et à réprimer les aspirations légitimes du peuple calédonien à devenir maître de son propre destin.

Il est dans l'intérêt de la France de reconnaître clairement le droit à l'autodétermination des populations des territoires d'outre-mer, de permettre à chaque peuple de choisir librement son destin et de gérer ses propres affaires. C'est dans ce sens, celui de la démocratie et de l'avenir, que vont les propositions des communistes français. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le président, je dois indiquer, avec votre autorisation, à M. Montdargent, qu'il a tenu des propos extrêmement graves à l'encontre d'un Gouvernement et d'une administration qui sont rattachés à la démocratie, en prétendant dans cette enceinte que la Nouvelle-Calédonie a été le théâtre d'atteintes à la démocratie. Cela choque ma conscience et mon sentiment républicain.

Je sais en effet qu'aucun événement de cette nature ne s'est produit et je suppose que les allusions de M. Montdargent concernent simplement l'agitation qui a suivi à Nouméa le licenciement — pendant quelques semaines — d'un auxiliaire de l'éducation qui devait être remplacé par un titulaire, ce qui est courant en métropole. Cette décision a bien sûr entraîné quelques mouvements de grève et une certaine agitation comme nous en connaissons de temps en temps en métropole. Cela est normal et parfaitement démocratique.

En fait, M. Mondargent a qualifié de répression policière les efforts déployés par le service d'ordre pour rendre à leur vocation première les bâtiments scolaires où s'exerçaient certaines manœuvres que j'ai déjà décrites. Cette intervention a eu pour conséquence l'envoi à l'hôpital de huit agents des forces de l'ordre. En effet, chacun a pu juger de la tenue parfaite du service d'ordre et constater que les affrontements ont commencé à l'initiative des manifestants.

Je demande à M. Montdargent de nous indiquer avec précision, sinon immédiatement, du moins avant la fin du débat, à quels actes anti-démocratiques il a fait allusion tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Robert Montdargent. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Montdargent, je ne devrais pas vous la donner, mais puisque M. le ministre vous a interrogé et que vous désirez répondre tout de suite, je vous autorise à vous exprimer durant quelques brefs instants.

M. Robert Montdargent. M. le secrétaire d'Etat semble vouloir réduire la portée de mon intervention alors que je continue à penser que les événements que j'ai évoqués sont très graves. En fait, c'est l'ensemble de la politique gouvernementale qui est en cause dans les territoires d'outre-mer, et notamment en Nouvelle-Calédonie.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Des faits, monsieur Montdargent.

M. Henri Emmanuelli. Vous n'êtes pas là pour interrompre !

M. Roger Fenech. Vous non plus !

M. Robert Montdargent. Laissez-moi terminer. Je ne vous ai pas interrompu pendant votre intervention, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset. Des faits !

M. le président. Messieurs, seul M. Montdargent a la parole.

M. Robert Montdargent. Les événements auxquels j'ai fait allusion il y a quelques instants, sont la conséquence d'une politique de caractère colonial. D'autres actions de même nature se produiront si vous ne modifiez pas, en accord avec le Président de la République, votre politique à l'égard des territoires d'outre-mer, où la volonté d'accéder à l'autodétermination est forte. Je n'ajoute rien à ce que j'ai déclaré dans mon intervention.

M. Philippe Séguin. C'est suffisant ! Vous voulez l'autodétermination partout.

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset. Nous aurions pourtant voulu des faits !

M. le président. La parole est à M. Pidjot.

M. Roch Pidjot. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au lendemain des élections territoriales de juillet dernier, on m'a refusé une interview à FR 3 Nouméa, sous prétexte qu'elle dépassait les cinq minutes. Aujourd'hui, l'organisation des débats parlementaires ne m'accorde que

cinq minutes de temps de parole alors que l'acuité des problèmes calédoniens mériterait que nous leur réservions un plus long examen.

Votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, traduit un malaise. Le rapport de la commission des finances souligne qu'il est l'un des plus faibles de tous les budgets ministériels. En francs constants, il enregistre une régression de 9 p. 100.

Il dilue votre action entre les différents ministères techniques. C'est une politique d'éparpillement qui recouvre une politique d'intégration, une politique de départementalisation et de protection des privilèges coloniaux.

Vous avez proclamé, au Parlement et à l'Assemblée territoriale de Nouméa, la nécessité de la relance économique et du déblocage d'importants crédits. Parlons-en, et jugeons votre politique à ses résultats. Que constatons-nous ?

Maintien des bas salaires, le S. M. I. C. reste inférieur à celui de la métropole ;

Faux-semblant de politique sur la baisse de l'index de correction des fonctionnaires ;

Augmentation de la cherté de la vie, en raison de l'accroissement de la taxation indirecte, qu'inflige l'actuel conseil de Gouvernement aux travailleurs et paysans ;

Absence de couverture sociale efficace et suppression de la gratuité hospitalière pour les personnes nécessiteuses ou à très faibles revenus ;

Absence de la gratuité dans l'enseignement privé, fréquenté par la majorité des enfants mélanésiens, malgré l'application de la loi Debré et la signature d'une convention.

Mise en péril des moyens des communes ; votre majorité a réduit de 15 p. 100 leur part au budget territorial, et elles rencontrent de graves difficultés de trésorerie dont sont victimes les populations de l'intérieur et le personnel communal ;

Maintien obstiné d'un code du travail périmé, laissant les travailleurs démunis, face aux menaces actuelles du patronat et de votre majorité ;

Aggravation alarmante du chômage : 10 000 chômeurs pour 30 000 salariés, selon l'estimation des syndicats, soit un tiers de chômeurs ; blocage de l'emploi à la société le Nickel ; réduction de son personnel, malgré les 3 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi ; promesse non tenue par vous-même et par M. le Président de la République sur la participation de l'Etat à la caisse de chômage ;

Accentuation de la répression et atteinte aux libertés.

Les élections du 1er juillet 1979 que vous avez organisées montrent qu'une majorité indiscutable de Kanaks revendiquent l'indépendance. C'est là une donnée nouvelle. Elle est irréversible. Ce vote est le signe de leur unité dans la lutte contre la persistance du colonialisme, à laquelle s'associent de nombreux travailleurs des autres ethnies.

Cette lutte s'est révélée lors de la manifestation du 24 septembre. Ce jour-là, les Kanaks ont protesté contre la commémoration d'une fête coloniale qui relate la prise de possession de leur territoire. La manifestation a été interdite, bien qu'organisée sous ma responsabilité de parlementaire.

Les syndicats, les Kanaks et moi-même, nous nous élevons contre l'interdiction des manifestations dans les rues, car c'est là une atteinte grave à la liberté démocratique.

Tel est, monsieur le secrétaire d'Etat, le résultat de la politique que vous menez au nom du Gouvernement.

Vous dites que l'Etat apporte beaucoup d'argent au territoire calédonien ; et moi, je vous demande : où passe l'argent ?

Votre politique est un échec sur le plan social, parce qu'elle n'a pas pris en considération les besoins réels des travailleurs et des familles.

Votre politique est un échec sur le plan économique, parce qu'elle favorise les seuls monopoles existants.

Elle est un échec sur le plan politique, parce que le Gouvernement, par ses lois, veut annihiler les aspirations des Kanaks, que je représente.

Face à cette situation, sachez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les travailleurs et les Kanaks sont clairvoyants et déterminés dans leur action. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. Mesdames, messieurs, au moment où les territoires d'outre-mer connaissent une situation particulièrement difficile et tendue, le projet de loi de finances qui nous est soumis ne répond en rien aux graves problèmes posés.

Le projet de budget des territoires d'outre-mer n'enregistre qu'un écart de 1,07 p. 100 par rapport aux crédits votés pour 1979. Ce taux de progression n'est pas seulement le plus faible de tous les budgets ministériels ; il se traduit par une régression de 9 p. 100 en termes réels. Quant à l'ensemble des crédits alloués à ces régions, tous ministères confondus, il augmente de 12,35 p. 100 par rapport à 1979 ; mais la hausse des prix sera supérieure à 10,3 p. 100, et le budget de l'Etat augmente globalement de 14,3 p. 100.

Si, en termes réels, l'augmentation n'est que de 1 p. 100 à 2 p. 100 — ce qui est parfaitement dérisoire — des domaines essentiels sont sacrifiés alors que certains plans gouvernementaux prétendent les favoriser. Ainsi, nous enregistrons une diminution, en termes réels, des crédits de l'agriculture, des anciens combattants, de la culture, de l'environnement et du cadre de vie, de la justice, de l'intérieur et de la marine marchande.

Les créations nettes d'emplois se font en faveur du personnel militaire. En effet, sur 820 créations, 450, soit 44 p. 100, vont à la défense et seulement 370, soit 45 p. 100 au personnel civil. Mais ces quelques créations ne doivent pas faire illusion : en 1977, les effectifs en fonction dans les territoires d'outre-mer s'élevaient à 17 345 ; ils sont tombés à 11 755 en 1979 et atteindront 12 575 en 1980, soit une diminution de 27,5 p. 100 en trois ans.

La ventilation géographique des crédits ne peut que confirmer cette analyse.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie, dont nous connaissons tous la situation, voit ses autorisations de programme diminuer de 5,9 p. 100 et ses crédits de paiement de 48 p. 100 au titre des dépenses civiles ! En revanche, pour les dépenses militaires, les autorisations de programme augmentent de 65,15 p. 100 et les crédits de paiement de 16,45 p. 100. L'ensemble des crédits civils n'augmentera que de 6,4 p. 100 alors que les dépenses militaires progresseront de 10,4 p. 100.

En Polynésie, les autorisations de programme des budgets civils diminuent de 18 p. 100 et les crédits de paiement de 48,25 p. 100. En revanche, au titre des dépenses militaires, les autorisations de programme augmentent de 16,75 p. 100 et les crédits de paiement de 60,05 p. 100 ; même chose pour Wallis-et-Futuna où les autorisations de programme civiles diminuent de 21,4 p. 100 et les crédits de paiement civils de 57,85 p. 100 !

Ainsi, pour l'ensemble des territoires d'outre-mer, les autorisations de programme des budgets civils diminuent de 11,2 p. 100 et leurs crédits de paiement de 45,60 p. 100. En revanche, les autorisations de programme militaires progressent de 48,5 p. 100 et les crédits de paiement militaires de 29,4 p. 100.

Les territoires d'outre-mer ont été souvent à la « une » de l'actualité de 1979 : démission en bloc du Conseil de gouvernement en Polynésie ; nombreuses manifestations suivies d'une répression dure en Nouvelle-Calédonie ; il faudrait, bien sûr, ajouter à cela tout le cortège des problèmes économiques liés à la production du nickel et à la baisse d'activité du C. E. A., ainsi qu'aux inégalités sociales et culturelles.

Face à cette situation de crise, on a longtemps laissé pourrir la situation. Vos récentes promesses, monsieur le secrétaire d'Etat, ne laissent rien augurer de bon.

Or il faut lutter contre les séquelles du colonialisme, contre les grandes inégalités et laisser au peuple de ces territoires le droit à l'autodétermination.

La politique menée par la droite dans les territoires est depuis longtemps une politique d'inspiration colonialiste.

En Nouvelle-Calédonie, cette politique se traduit par le maintien de la spoliation des Canaques de leurs terres, la limitation du droit de grève pour les travailleurs, la répression policière, l'hégémonie culturelle métropolitaine. Vos récentes promesses de promotion de la communauté mélanésienne et de réforme foncière ne trompent personne. Là-bas, comme en France, vos velléités de réforme resteront à l'état de paroles et de gadgets. En effet, comment vous prendre au sérieux quand vous parlez de promotion canaque et de réforme foncière en Nouvelle-Calédonie alors que les partisans de votre gouvernement sur ce territoire sont le rassemblement pour la Calédonie dans la République — le R. P. C. R. — proche du R. P. R., et la fédération pour une nouvelle société calédonienne — la F. N. S. C. — proche de l'U. D. F., partis représentant, en fait, des coalitions d'intérêts qui n'accepteront pas d'être remis en cause.

M. Philippe Séguin. C'est un peu sommaire !

M. Joseph Franceschi. En Polynésie, vous ne proposez rien de nouveau ; cela fait plus de cinq ans que, pour compenser la baisse d'activité du C. E. P.-C. E. A., les gouvernements successifs ont insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur l'agriculture, l'exploitation de la mer et le tourisme. Pourtant, rien d'important n'a été fait. Les bidonvilles continuent à se développer autour de Papeete ; les jeunes ne trouvent pas d'emploi ; les Tahitiens participent peu aux affaires et, symbole, la cour criminelle de Papeete, composée de notables, condamne encore aux « travaux forcés ».

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* Oh !

M. Joseph Franceschi. Face à cette situation, vos manœuvres politiques non seulement ne permettent pas d'établir les conditions d'une prise en main sérieuse des problèmes, mais, au contraire, créent des tensions explosives.

En Polynésie, quelques jours après le voyage du Président de la République, le Conseil de Gouvernement démissionnait en bloc.

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* Affaire locale !

M. Joseph Franceschi. Etant maintenant minoritaire dans le territoire, la coalition autonomiste au pouvoir subit des tensions en son sein, le Pupu Here Ai'A de M. Te Ariki supporte mal de jouer le rôle de caution autonomiste pour le giscardisme local. Le R. P. R. local s'appuyant sur les nantis...

M. Gaston Flosse, *rapporteur spécial.* C'est faux !

M. Joseph Franceschi. ... ne peut représenter une alternative politique apte à résoudre les problèmes sociaux. Aussi les conflits se radicalisent-ils. Déjà, en 1973, Robert Cahn et ses amis avaient volé des armes au Bimat et pris le maquis. Cela aurait dû vous servir d'avertissement. Mais rien ne fut fait, si ce n'est le black-out sur cette information et l'emprisonnement de ce groupe.

Des mouvements légaux ont, depuis, repris le thème de l'indépendance, notamment le Ia Mana qui de 7,17 p. 100 des voix en 1978 est passé à 10,22 p. 100 en 1979. Mais vous continuez à mépriser ces aspirations qui, pourtant, vont rencontrer de plus en plus d'échos dans le peuple.

En Nouvelle-Calédonie, la situation est pire. Là aussi, vous traitez avec mépris les populations locales. Un statut ne vous convient pas parce qu'il permet aux opposants d'être majoritaires au conseil de gouvernement ; alors, avec la complicité des partis politiques français de la majorité, vous en changez complètement.

Avec la dissolution de l'assemblée territoriale et les nouvelles élections, vous avez pris l'initiative d'un processus dangereux, monsieur le secrétaire d'Etat, car 80 p. 100 des Canaques ont voté pour le front indépendantiste, et pourtant les Mélanésiens sont maintenant exclus des affaires.

Vous n'êtes pas sans savoir les événements graves qui se préparent en Nouvelle-Calédonie au moment où de nombreux Calédoniens d'origine européenne s'arment, où des groupes d'extrême droite tels que le mouvement pour l'ordre et la paix — le M. O. P. — attisent la haine raciale. Monsieur Alain Vivien vous a donné tout à l'heure des détails effarants.

Vous porterez la responsabilité d'avoir créé en Nouvelle-Calédonie une situation à l'algérienne et, peut-être, à la rhodésienne.

La seule solution pour que les relations de ces territoires avec la France restent bonnes, c'est que les peuples des territoires d'outre-mer aient eux-mêmes la maîtrise de leur destin et qu'ils soient responsables de la politique qu'ils entendent voir appliquer sur leur sol.

Sachez que, dans cette optique, le parti socialiste, qui soutient déjà les forces progressistes dans ces territoires, donnera son appui à tout projet d'évolution d'inspiration démocratique et populaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Brial.

M. Benjamin Brial. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la part réservée au territoire de Wallis-et-Futuna dans le budget des territoires d'outre-mer pour 1980 vérifie les observations pessimistes de mon collègue Gaston Flosse, rapporteur de ce budget.

Le budget local reste très dépendant de l'aide métropolitaine. Son déficit est aggravé par des surcharges dues, en bonne part, à l'insuffisance des relais que les ministères techniques doivent assurer.

Compte tenu de l'érosion monétaire, du prix croissant des produits et des services, les propositions expriment la stagnation, sinon un recul. C'est le cas de la subvention d'équilibre et de la dotation territoriale du F. I. D. E. S.

Les îles Wallis-et-Futuna ont fait face, en 1979, aux impérieux besoins de création d'infrastructures modernes et d'alimentation des populations.

Ces dépenses sont incompressibles. Elles sont majorées par la forte hausse en valeur des importations.

Quant aux recettes correspondantes, elles ont moins bénéficié du transfert des revenus des travailleurs expatriés à Nouméa, par suite de la dépression économique qui affecte la Nouvelle-Calédonie.

Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, la qualité des populations de notre archipel, les richesses que celui-ci peut tirer de la mer : il trouvera son équilibre économique et social par l'exploitation de ses ressources propres.

Il est compréhensible que le Gouvernement s'attache à une politique de rigueur budgétaire dans les temps difficiles que nous vivons. Mais il se mettrait en contradiction avec lui-même et avec les encouragements donnés à Wallis par M. le Président de la République s'il sous-estimait les apports budgétaires urgents et indispensables pour les équipements et le fonctionnement des activités du territoire.

A plusieurs reprises, l'Assemblée territoriale, ses délégations reçues à Paris et moi-même avons exprimé avec force les besoins à satisfaire.

Nous avons souhaité et approuvé le plan de développement dont vous avez eu l'heureuse initiative en 1979.

Notre confiance sera justifiée si vous m'apportez aujourd'hui des apaisements précis sur plusieurs des propositions pratiques à mettre en œuvre et sur les moyens financiers correspondants.

Vous me permettrez, monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre l'accent, en conclusion, sur des questions urgentes.

La prise en charge, par l'Etat, du service de la jeunesse et des sports n'est pas encore réglée, et cela au préjudice du budget territorial.

L'apport du tourisme aux ressources du territoire est désormais reconnu ; il est facilité par l'amélioration de la desserte aérienne du territoire ; quels sont les supports financiers proposés par l'Etat à l'Assemblée territoriale ?

En matière d'infrastructures, nous souhaitons également connaître au plus tôt la date de lancement des travaux de la centrale hydro-électrique de Futuna et du réseau de distribution, ainsi que les décisions concernant le radiophare et l'aérogare nouvelle de Wallis.

Le domaine maritime retient toute notre attention à la suite du colloque de Nouméa, dont vous avez été le promoteur, comme vous avez été celui du colloque de Tahiti, et du plan économique et social à long terme de mon territoire. Au nom de nos collègues de l'Assemblée territoriale, je tiens, du haut de cette tribune, à vous rendre hommage. Mais j'aimerais que les dossiers ne restent pas en souffrance dans des tiroirs.

Nous souhaitons connaître l'évolution des travaux de la mission exploratoire sur les activités aquacoles et sur leur financement. Le progrès économique du territoire en dépend.

Nous demandons au Gouvernement comment il entend faire respecter, par la Corée et par Formose, les conditions de pêche dans la limite de notre zone économique maritime. Le Japon tient seul ses engagements. Le silence des deux autres pays se traduit par une perte de recettes de 15 millions de francs Pacifique dans le budget du territoire en 1979.

S'agissant des collectivités locales, j'observe que nous ne connaissons pas encore la dotation gobale de fonctionnement pour 1980 et que rien ne nous a encore été versé pour 1979.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à l'approche de la session de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, je tiens à souligner à nouveau l'importance que nous attachons à la mise en œuvre du plan de développement et à la consultation de cette assemblée territoriale avant toute décision.

En terminant, je souhaite que, le moment venu, le Gouvernement prenne en considération la proposition de loi, déposée en 1978 par plusieurs de mes collègues et par moi-même, relative à la couverture sociale des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et artisans, dans les territoires d'outre-mer.

S'il en est ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous remplirez pleinement la noble mission que M. le Président de la République vous a confiée. Vous serez l'avocat de tous nos compatriotes qui vivent dans les territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, d'abord je tiens à m'associer à l'hommage rendu par M. le rapporteur Flosse, dont je partage l'émotion, à mon collègue Robert Boulin.

Ensuite, je remercie du fond du cœur les trois rapporteurs de s'être associés à notre action, pour des raisons diverses, en des termes particulièrement chaleureux, et d'avoir rendu hommage, ainsi que nombre d'intervenants, à l'effort du Gouvernement dans les territoires d'outre-mer, partie du territoire national.

Seules quelques voix discordantes se sont élevées pour condamner, sans mesure comme sans appel, la politique que nous conduisons ; mais je crains que cette condamnation ne procède d'une grande méconnaissance des réalités locales et de notre action réelle, ainsi que des conditions particulièrement éprouvantes dans lesquelles les fonctionnaires de la République, s'efforcent, là-bas, de faire passer le message de justice, de fraternité et de tolérance que le Président de la République a demandé au Gouvernement de promouvoir. J'ai peur que nombre des affirmations que j'ai entendues ici ne relèvent plus d'un esprit résolument partisan que d'une exacte appréciation de la réalité.

En répondant aux rapporteurs et aux orateurs, je m'appliquerai à reprendre moi-même les principaux éléments dont dépend la vie de nos territoires.

Le projet de budget qui vous est présenté n'est absolument pas représentatif, chacun l'aura observé, de l'ensemble de l'action poursuivie outre-mer par l'Etat. S'imaginer découvrir toutes les indications, de quelque intérêt que ce soit, sur la politique que nous conduisons serait le fait d'un esprit partisan.

Dans ce budget ne sont regroupés que les moyens des services, dont j'ai la responsabilité, et diverses interventions, dont certaines en voie de diminution. Les crédits du F. I. D. E. S. eux-mêmes, ne constituent qu'un appoint : ils ne témoignent pas véritablement de l'action d'investissement du Gouvernement.

C'est plutôt dans l'ensemble du budget de l'Etat, grâce à un effort de recensement dont les rapporteurs, comme moi, souhaitent l'amélioration, que l'on peut trouver des renseignements significatifs sur notre action. Encore ne sont-ils pas parfaitement significatifs, car, s'agissant de trois territoires très isolés dans l'œuvre entreprise et fort différents les uns des autres, vous découvrirez de très larges écarts d'une année à l'autre. L'effort conduit à un moment donné pour faire face à une impérieuse nécessité pour être considérable. Il sera ralenti l'année suivante, puisque la réalisation ayant eu lieu, la poursuite de l'effort ne paraîtra pas indispensable.

Ce n'est donc que très globalement, et en se référant à plusieurs exercices, que l'on parviendra à mesurer l'effort de l'Etat. L'essentiel est de bien comprendre que depuis peu cet effort s'accentue, conformément à la volonté que le Président de la République a exprimée au Gouvernement. Il convient d'élever progressivement l'effort de la France à un niveau très supérieur, chaque administration s'engageant résolument dans la voie d'une collaboration bien plus intense avec les territoires d'outre-mer.

Regardons résolument l'avenir avec une conception plus optimiste des choses : dans quelques années, grâce à l'œuvre de redressement entreprise en Nouvelle-Calédonie, grâce au développement des conventions en Polynésie, et grâce au plan de développement de Wallis-et-Futuna, le cheminement dans la voie du développement se poursuivra avec le concours de la France.

A M. Flosse, rapporteur spécial, je tiens à fournir une précision. Il a signalé que les crédits consacrés aux actions d'administration centrale connaissent une certaine progression en 1981, et c'est vrai. Toutefois, il ne faut pas y voir une tentative pour étoffer nos effectifs administratifs, au contraire : la réorganisation du secrétariat d'Etat est de nature à produire à terme des économies en rationalisant la tâche des personnels.

En revanche, nous avons mis l'accent sur les moyens de fonctionnement, afin d'augmenter très sensiblement, par exemple, les crédits dont nous avons besoin pour les déplacements outre-mer pour que les fonctionnaires parisiens acquièrent une bonne connaissance de la réalité des territoires qu'ils administrent.

De même, nous avons dégagé des crédits pour renforcer notre politique de concertation avec les territoires, en particulier, pour financer les colloques et les diverses réunions que nous organisons dans le Pacifique afin que puisse naître et se développer une politique d'ensemble concertée avec l'Etat.

Voilà à quoi correspond l'effort supplémentaire demandé.

Plus généralement, que peut-on dire de l'évolution des territoires d'outre-mer ? A mon avis, on ne peut pas être aussi parfaitement satisfait des résultats obtenus que certains ont bien voulu le proclamer — je les remercie d'ailleurs de leur approbation. Mais on ne peut pas non plus s'affirmer aussi pessimiste que d'aucuns. Tel est mon sentiment personnel.

En réalité, je crois que nous sommes bien partis. C'est sans doute ce résultat que M. Piot, rapporteur pour avis, a voulu saluer. Dès maintenant, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie ou à

Wallis-et-Futuna, l'action conduite par le Gouvernement, en plein accord avec les territoires, permet d'espérer des jours meilleurs après des années d'épreuves et de nombreuses difficultés dont tous nous gardons le souvenir.

Certains membres de l'opposition se sont fait l'écho des indépendantistes les plus résolus de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie, parce qu'ils cherchent, bien sûr, des soutiens politiques en vue des futures consultations électorales, mais leurs critiques témoignent d'une méconnaissance de la réalité de ces territoires il y a quelques mois seulement.

Au fond, qui eût pu croire alors, et je commencerai par-là, que la Nouvelle-Calédonie connaîtrait aujourd'hui un redressement sinon spectaculaire, du moins bien réel et, apparemment, durable ? La situation politique y est désormais pratiquement assainie, M. Piot et M. Lafleur l'ont bien montré.

Nous voulions d'abord améliorer le statut, et nous y sommes parvenus.

Ensuite, nous souhaitions mettre en place une majorité qui gouverne, quelle qu'elle soit, et les électeurs ont tranché. Or, n'en déplaise à M. Pidjot, plus de 65 p. 100 des Calédoniens, la proportion n'est tout de même pas négligeable, ont choisi de voter en faveur des formations politiques se réclamant de l'attachement à la France.

Une volonté si clairement affirmée a permis à un Conseil de Gouvernement homogène — dont personnellement je salue la qualité — de voir le jour. Il a été récemment reçu par le Président de la République. Ce conseil est présidé, monsieur Pidjot, je suis désolé d'avoir à vous le rappeler, par un Mélanésien, M. Dick Ukeiwe. C'est un travailleur, messieurs Franceschi et Vivien, un ouvrier de la société Le Nickel ; grâce à son travail, à sa compétence et à sa générosité, il est devenu l'un des leaders de la Nouvelle-Calédonie française.

Dans ces conditions, comment prétendre que nous ne donnons pas leur place aux Mélanésiens ? Et comment oser dire que les deux formations politiques qui soutiennent là-bas l'action du Président de la République et du Gouvernement ne sont qu'un rassemblement de privilégiés désireux de perpétuer la domination blanche ?

Le vice-président du Conseil de Gouvernement, je tiens à fournir cette information intéressante et rassurante à l'intention de ceux qui augurent des drames prochains en Nouvelle-Calédonie, est maintenant invité par les plus grands gouvernements de cette partie du monde. Lors de la conférence du Pacifique Sud, il a déjà rencontré ces leaders politiques auxquels il a expliqué l'attitude et la volonté de la France dans cette zone mélanésienne et ils lui ont demandé de la leur présenter de façon encore plus approfondie. Ainsi, même dans cette zone du Pacifique, où pourtant règnent des tensions et planent des inquiétudes, les choses évoluent très positivement.

L'opinion publique internationale comprend peu à peu la mission de la France en Nouvelle-Calédonie. De cette compréhension naîtra progressivement la tolérance qui engendrera, très prochainement, j'en suis persuadé, la collaboration. Nous démentirons ainsi les bruits alarmistes que font courir ceux qui s'imaginaient que la Nouvelle-Calédonie serait un jour plongée dans un bain de sang.

Cependant, rien n'est encore réglé. Le redressement durable dépend, ainsi que M. Lafleur l'a souligné à juste titre, d'un certain nombre de conditions sur lesquelles j'insisterai maintenant.

D'abord, grâce à l'assainissement politique doit se manifester la volonté des Calédoniens, leur projet pour la Nouvelle-Calédonie, un idéal de nature à mobiliser toutes les ethnies du territoire, c'est-à-dire à les rassembler, au lieu de les diviser.

Cet idéal, les Calédoniens devraient le trouver très largement dans le plan de développement économique et social qui est devenu la charte de ce territoire, donc de l'action de la France. En effet, dans ce plan, que peu de nos opposants, j'en suis sûr, ont lu, ou même parcouru, figurent toutes les possibilités de faire de la Nouvelle-Calédonie, dans les dix ans à venir, un territoire fraternel. La population est encore un peu divisée, c'est vrai, mais bien moins qu'il y a deux ans ou trois ans car elle commence à trouver sa voie. Grâce à notre plan, elle pourra être rassemblée, et ses habitants seront désireux de continuer à vivre ensemble.

M. Alain Vivien. Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Permettez-moi de terminer.

Après avoir réalisé l'assainissement politique, en vue de proposer à l'ensemble des Calédoniens un idéal, un projet et un objectif, il convenait de rétablir la situation financière, or le redressement est en cours. Je vous invite d'ailleurs à méditer sur le courage dont a fait preuve l'assemblée territoriale, qui n'a pas hésité à adopter dans le cadre du budget de 1979 toute une série de mesures, difficiles à prendre, pour des élus, car elles ne sont guère électoralistes : elles vont toutes dans le sens de l'affirmation d'une volonté de développement.

Les Calédoniens peuvent être assurés que le Gouvernement prendra, le moment venu, toutes les décisions nécessaires à la poursuite du redressement financier. J'ai garanti au vice-président du Conseil de gouvernement, avant même qu'il ne rencontre le Président de la République, que, conformément aux décisions de M. le Premier ministre, aussi bien pour la trésorerie du territoire que, bientôt, pour la préparation du budget de 1980, toutes les initiatives seraient suivies avec la plus grande attention et tous les concours nécessaires apportés dans des conditions raisonnables.

Chacun pour leur territoire, M. Lafleur, M. Flosse et M. Brial, ont évoqué le grave problème de la prise en charge d'une partie des dépenses du territoire, qu'elles concernent l'exercice de la solidarité sociale pour les non-salariés, la santé ou l'éducation, notamment l'enseignement primaire. Sur tous ces points, je ne puis pas répondre officiellement, au nom du Gouvernement, car nous sommes précisément en cours d'études mais à la veille de la décision.

Dans l'esprit défini par le Président de la République, des efforts seront entrepris à très brève échéance : ils répondront à votre attente, j'en ai la conviction. Les conseillers de gouvernement en Nouvelle-Calédonie, et M. Lafleur lui-même, dans les contacts qu'ils ont pris à plusieurs niveaux de l'Etat, ont déjà recueilli ces informations.

Pour la Nouvelle-Calédonie, il fallait aussi écarter le risque d'un effondrement économique. Nous y sommes parvenus dans une large mesure grâce à un plan de relance substantiel. Même s'il n'était pas spectaculaire, il a rendu de grands services : 250 millions de francs de prêts ont été accordés depuis la mise à exécution de ce plan. Grâce à la reconstruction de routes ou de ponts et à des travaux divers, nous avons pu éviter à de nombreux travailleurs calédoniens la perte de leur emploi ; en tout cas, nous avons permis à certains de s'occuper à une activité provisoire pour qu'ils puissent « tenir le coup » dans l'attente de jours meilleurs.

Ces jours meilleurs, je n'affirmerai pas qu'ils se profilent, mais nous pouvons au moins nourrir des espoirs. La production de nickel repart lentement mais, je le crois, sûrement. De nouvelles activités très intéressantes se développent un peu partout. Je n'en veux pour exemple que le grand programme pour le développement du café qui doit, monsieur Pidjot, ne l'oubliez tout de même pas, donner à de nombreux Mélanésiens plus de prospérité. En quelques années, nous voulons multiplier dans de fortes proportions — jusqu'à la quintupler — la production de café de la Nouvelle-Calédonie. C'est un effort considérable, vous vous en rendez bien compte, qui changera la vie dans les villages et correspondra pour la population à une véritable promotion.

Le redressement économique va cheminer dans le cadre du plan. Pour l'élevage, des débouchés très intéressants s'ouvrent à nous. Nous sommes en pourparlers pour lancer, avec le Japon, un grand dispositif d'élevage destiné à la consommation de viande dans ce pays. Le tourisme lui-même doit très vite connaître un nouvel essor, non seulement sur les côtes, mais aussi à l'intérieur du territoire. Il procurera aux Mélanésiens, je l'ai déjà personnellement constaté au cours de mon dernier voyage, des moyens de vie supplémentaires.

Enfin, l'inventaire minier de la Nouvelle-Calédonie est maintenant décidé. Nous allons consacrer 25 millions de francs, en cinq ans, à établir en détail un inventaire de toutes les ressources du territoire, qui en possède beaucoup, M. Lafleur l'a rappelé.

Ainsi, pour ce qui concerne le développement économique, nous sommes maintenant dans la bonne voie. Au prix d'une grande volonté de la part du Gouvernement, et il l'aura, ainsi que de la part de l'Assemblée territoriale et du Conseil du Gouvernement — ils en seront animés également, j'en suis persuadé — nous allons relancer les investissements, particulièrement les investissements privés qui ne sont pas vraiment repartis encore. Nous allons redonner confiance à ceux qui veulent vivre en Nouvelle-Calédonie, transformer la vie en brousse et nous parviendrons à un équilibre satisfaisant, non pas à la prospérité spéculative d'antan, mais à une prospérité plus durable, précisément parce que mieux équilibrée.

La promotion des Mélanésiens est aussi une de nos priorités. N'en déplaise à certains, nous avons entrepris une réforme foncière déjà très sérieuse. Je puis vous assurer, monsieur Lafleur, qu'elle sera conduite avec une grande détermination. En 1980, c'est à 10 millions de francs métropolitains que nous voulons porter l'effort. Grâce à ces crédits, plusieurs milliers d'hectares seront transférés, ou en voie de l'être, aux communautés mélanésiennes.

Cette réforme foncière, vous l'avez souhaitée, monsieur Pidjot. Alors, aujourd'hui, pourquoi ne l'approuvez-vous pas ? Elle était largement au cœur des préoccupations des Mélanisiens, vous me l'aviez dit, et aussi des responsables du territoire, M. Lafleur me l'avait souvent rappelé.

M. Lafleur a eu l'honnêteté de reconnaître que nous étions sur la bonne voie. Faut-il vraiment, monsieur Pidjot, que vous vous soyez laissé abuser par des indépendantistes irresponsables, et qui ne mesurent pas dans quels dangers ils pourraient plonger le territoire, pour avoir tenu tout à l'heure des propos injustes et sévères à l'égard de la politique d'un gouvernement et d'un secrétaire d'Etat qui, très souvent, vous ont manifesté leur compréhension et leur sympathie !

M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset. Très bien !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* La Nouvelle-Calédonie, bien sûr, connaîtra encore des épreuves et des difficultés. On a parlé tout à l'heure — je ne m'y attarderai pas — de situation à la rhodésienne ou à l'algérienne. J'incite vivement les orateurs qui ont tenu ces propos à se demander ce qui se passerait dans ce territoire, où effectivement il y a des tensions, et des armes, si, par le malheur des temps, un jour, la France n'était plus là pour maintenir la paix sociale.

Que croyez-vous que font nos soldats, nos fonctionnaires et nos services de police ? Ils s'efforcent, jour après jour, d'éviter que les tensions qui subsistent et que les affrontements individuels ne dégénèrent sur quelque chose de plus grave.

Si la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui largement apaisée — et cet apaisement, j'en suis persuadé, se confirmera — c'est parce que la France est là qui conduit une politique généreuse et fraternelle, que l'on peut bien sûr condamner à la tribune de l'Assemblée nationale, mais qui n'a pas de solution de remplacement, une politique qui veut donner aux Mélanésiens toute leur place, qui reconnaît à tous un droit égal de vivre sur ce territoire.

Pourquoi, dans une conception raciste, voudrait-on nier la volonté de rester Français des très nombreux métropolitains, Wallisiens, Européens, Indonésiens, Tahitiens ou Canaques qui ont fait ce choix ? Toutes les statistiques mettent très clairement en évidence une baisse des voix indépendandistes chez les Mélanésiens. A mesure qu'ils comprendront la portée de la politique engagée, qu'ils verront la situation économique se redresser, l'effort de promotion économique s'engager et la réforme foncière progresser, à mesure qu'ils se comprendront mieux, le calme s'étendra peu à peu dans les esprits et sur le territoire et, jour après jour, se renforcera la place de ceux qui reconnaissent ce que fait la France : elle reconnaît les erreurs du passé et veut y porter remède — et ce que le Gouvernement a décidé d'apporter à tous les Calédoniens. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Benjamin Brial. Très bien, vous avez raison !

M. Alain Vivien. M'autorisez-vous maintenant à vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Vivien. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'autoriser à revenir sur quelques propos que vous avez tenus tout à l'heure.

Je vous fais observer que nous n'avons pas porté de jugement critique à l'égard des bonnes volontés déclarées tendant au développement de l'archipel calédonien.

Au demeurant, nous observons que c'est toujours l'effort que fait une métropole quelques années avant que les mouvements d'indépendance prennent de l'ampleur, comme si, brusquement, on s'apercevait qu'il est nécessaire de faire un très grand nombre de réformes qu'on avait jusqu'alors — et vous n'y êtes personnellement pour rien — mises sous le boisseau. Mais ce n'est pas l'objet principal de mon intervention.

Vous avez pris comme porte-drapeau la présence de M. Ukeiwe dans ces fonctions territoriales, mais également sur le plan extérieur. Certes, M. Ukeiwe est un Mélanésien et il a naturellement tout à, fait le droit d'avoir l'opinion qu'il exprime aujourd'hui.

Toutefois, comment affirmer qu'il représente la communauté canaque qui, à 85 p. 100, a voté pour des thèses différentes des siennes ? Que M. Ukeiwe ait noué des amitiés dans d'autres communautés, c'est très bien et légitime. Personne n'y trouve à redire. Quant à en faire le symbole d'une émancipation du peuple kanak, c'est tout autre chose.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Je suis heureux de constater que M. Alain Vivien a nuancé l'appréciation de la politique que nous conduisons, lui attribuant au moins le qualificatif de « bonne volonté », ce qui est déjà un pas dans notre direction.

Quant à M. Ukeiwe, je n'ai jamais dit qu'il était représentatif de la seule communauté mélanésienne. J'ai déclaré qu'en Nouvelle-Calédonie il n'y avait que des citoyens français égaux en droits et en devoirs. Pour moi, la couleur de la peau n'est pas un critère.

M. Guy Guermeur. Et M. Ukeiwe a été élu !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Dès l'instant où ces hommes ont été élus au suffrage universel dans des conditions qui n'ont été contestées par aucun observateur, le fait qu'un Mélanésien accède aux plus hautes responsabilités du territoire me paraît un signe des temps. Je m'en réjouis. Quant aux résultats sur le vote même des Mélanésiens, je vous mets en garde contre les interprétations abusives. Elles ne cadrent pas avec le sentiment de spécialistes des statistiques car, encore une fois, en France tous les bulletins déposés dans l'urne ont la même valeur, quelle que soit la couleur de la peau de l'électeur.

Les Nouvelles-Hébrides entrent dans la dernière phase d'une évolution esquissée depuis plusieurs années et qui, maintenant, se confirme. La décision de laisser ce territoire aller peu à peu vers l'indépendance est déjà ancienne. Elle est antérieure à mon arrivée au secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Je ne suis pas convaincu que l'indépendance — je m'adresse à ceux que cet exemple pourrait tenter — modifiera notablement les conditions du progrès et du développement des Nouvelles-Hébrides. Elle risque même, si des maladresses sont commises ultérieurement, de créer des difficultés, d'être à l'origine, peut-être, d'une certaine frustration.

En outre, je ne suis pas sûr qu'elle se réalise facilement. Lors de mon dernier voyage, j'ai constaté de grandes réticences dans de nombreuses communautés. Le fait que certains aient

souhaité que nous n'ayons pas recours à la procédure du référendum pour clôturer la longue période de collaboration entre la Grande-Bretagne et la France prouve qu'on pouvait imaginer que cette procédure aboutisse à des résultats surprenants.

Cela étant, le condominium est un monstre juridique et ce n'est pas devant le rapporteur de la commission des lois que j'essaierai de soutenir le contraire. Gouverner en double commande en permanence, dans les moindres actes de la vie quotidienne, un archipel aussi complexe et disparate est une tâche qui rend le progrès extrêmement aléatoire. A mes yeux, il est miraculeux que tant d'actions de qualité aient été accomplies aussi bien par la Grande-Bretagne que par la France. Le drame est qu'elles l'ont été le plus souvent par la Grande-Bretagne d'un côté, par la France de l'autre et que les résultats des actions communes y aient été, au fond, assez faibles.

Il fallait donc sortir de cette situation difficile qui ne correspond pas aux nécessités d'un gouvernement moderne. La décision d'indépendance prise, le problème pour le Gouvernement était de la préparer dans l'ordre et d'y aboutir dans une certaine unité. Ainsi, nous avons, peu à peu, incité les communautés à se retrouver et à se comprendre : francophones et anglophones, modérés et Vanuaaku Pati. Nous avons noué des liens entre la France et les partis qui, jusque-là, l'ignoraient.

N'oubliez pas que, lorsque je suis arrivé rue Oudinot, le Vanuaaku Pati était installé dans les archipels avec un gouvernement clandestin. Nous en sommes arrivés à une collaboration et une compréhension entre toutes les ethnies, toutes les communautés politiques. Peu à peu, nous sommes parvenus à bâtir un gouvernement d'union nationale qui a effectivement gouverné, à préparer une Constitution qui, après de longues journées de travail, est devenue solennellement celle des Nouvelles-Hébrides, reconnue par toutes les formations politiques, à l'unanimité. Nous sommes maintenant à la veille d'élections importantes, mais qui se dérouleront dans un climat tel qu'il ne s'ensuivra aucun déchirement, c'est mon sentiment. Nous avons su, en effet, ménager les droits de certaines îles à une certaine autonomie, en tout cas à une certaine régionalisation, et organiser les pouvoirs de façon que la tolérance soit la règle.

Ainsi, les Nouvelles-Hébrides se préparent à l'indépendance. Elle interviendra sans que, selon toute vraisemblance, le Parlement ait à en connaître, car le condominium était, vous le savez, le fruit d'un acte de gouvernement, et le parallélisme des formes, règle essentielle de notre vie publique, impose maintenant un autre acte de gouvernement en sens contraire. Je souhaite cependant pouvoir rendre compte en détail des conditions dans lesquelles se réalisera cette indépendance. Nous aurons à procéder, si le Parlement l'accepte, par voie d'ordonnance pour toute une série de mesures parfois importantes, très souvent frôlant le détail. J'en entretiendrai prochainement la commission des lois. Je souhaite que M. Piot veuille bien nous aider de toute sa compétence juridique à réussir à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé...

M. Jacques Piot, *rapporteur pour avis.* N'en doutez pas, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* ... et qu'il ne faudrait pas manquer.

Ma conviction est que maintenant, sauf accident de dernière heure, toutes les conditions sont réunies pour une bonne collaboration ultérieure avec la France et pour que la Nouvelle-Calédonie ait dans les Nouvelles-Hébrides un voisin avec qui la collaboration sera efficace et fraternelle.

M. Roch Pidjot. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Pidjot, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Roch Pidjot. Ce que vous venez de dire dans cette enceinte, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est, pour moi, que des paroles qui viennent s'ajouter à celles qui ont été prononcées dans le passé, et qui n'ont jamais eu de suite positive. Vous ne cessez de répéter que la Calédonie appartient à tous les Calédoniens. Mais à quels Calédoniens ? Car, dans cette énumération, où se trouvent les Canaques, les premiers occupants du territoire, et donc les propriétaires légitimes ? Vous ne le mentionnez pas. Vous parlez de tout le monde, excepté des Canaques.

Les observations dont je vous ai fait part sont celles de la population dans sa vie quotidienne. Elles ne résultent pas d'études statistiques. Vous persistez à souligner, et c'est votre droit le plus absolu, l'effort que la France fait en Nouvelle-Calédonie. A la vérité, cet effort ne fait que renforcer les privilèges coloniaux. Pour protéger ses privilèges, la France envoie en Nouvelle-Calédonie des gardes mobiles, elle renforce sa présence militaire, plus facilement et plus rapidement qu'elle ne vient en aide à la caisse de chômage pour soulager les victimes de sa politique. Le peuple canaque a souffert de 126 ans de colonialisme au cours desquels sa population est passée de 200 000 à 30 000. Après s'être relevé de ce génocide, il revendique maintenant son droit d'exister en tant que peuple libre. Il revendique son indépendance Le comble de vos excès de langage est de l'accuser de racisme. Et vous exploitez ce racisme entre nous.

M. Michel Debré. Monsieur le président, vous ne pouvez laisser passer cela !

M. Fernand Icart. En effet, ce n'est pas possible !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, M. le secrétaire d'Etat répondra.

M. Roch Pidjot. Tout le peuple calédonien...

M. Michel Debré. Il faut l'arrêter, vous ne pouvez le laisser parler. Il y a des mensonges qu'on ne peut laisser proférer !

M. le président. Monsieur Pidjot, terminez en quelques mots.

M. Roch Pidjot. Le peuple canaque veut reconstruire son pays avec les exploités de la Nouvelle-Calédonie.

M. le président. Je vous remercie, monsieur Pidjot.

M. Michel Debré. Non, monsieur le président, vous n'avez pas à le remercier. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Je vous en prie, monsieur Debré.

M. Guy Guermeur. Vous n'approuvez tout de même pas ce qui vient d'être dit, messieurs de l'opposition !

M. Joseph Franceschi. M. Pidjot ne parle que depuis quelques minutes et on veut lui retirer la parole !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* En tant que Français et élu de la nation, je partage l'indignation de M. Michel Debré. Les propos qui viennent d'être tenus ne correspondent en aucune façon à la vérité historique, et M. Pidjot le sait bien.

Qu'il y ait eu en Nouvelle-Calédonie des injustices, c'est vrai — j'ai été le premier à le constater. Que des soulèvements aient été réprimés à certaines époques, c'est vrai. Mais nier tout ce que la France a apporté à ce territoire depuis qu'elle y est présente, nier, surtout, l'effort entrepris depuis quelques années pour assurer à la population mélanésienne une véritable promotion, c'est énoncer une contre-vérité !

Tous les députés ici présents m'ont entendu. Votre ouïe, monsieur Pidjot, a été quelque peu défaillante. Voilà ce qui explique sans doute le reproche que vous m'avez adressé de n'avoir pas parlé des Canaques.

Les choses doivent être très claires : les Mélanésiens sont des Français comme les autres. Qu'on leur reconnaisse le droit à retrouver une partie des terres qui leur ont été enlevées d'une façon ou d'une autre au cours de l'histoire, c'est ce à quoi tend la politique du Gouvernement. Mais prétendre qu'il y a, en Nouvelle-Calédonie, deux catégories de citoyens — une catégorie noble qui aurait le droit de prendre les décisions au nom de l'ensemble et une autre qui, bien que majoritaire, n'aurait que le droit de se taire et de vivre en sujet — me paraît absurde.

Tous ceux qui vivent en Nouvelle-Calédonie et qui choisiront d'y vivre — et j'espère qu'ils seront nombreux — participeront à la vie du territoire, en particulier à sa vie politique.

Les Wallisiens, les Tahitiens, les Européens, les Mélanésiens sont Français. Ils ont tous le droit d'exprimer leurs opinions dans les conditions les plus larges — ils ne se gênent d'ailleurs pas pour le faire. Sur ces territoires, l'action de la France est fraternelle, nationale, généreuse, réaliste.

Les événements, dans les années qui viennent, vous donneront tort, monsieur Pidjot. Si, un jour, se produit un affrontement en Nouvelle-Calédonie, ce sont les indépendantistes qui en porteront l'entière responsabilité. Le Gouvernement de la France et les formations politiques n'ont toutes qu'une seule règle : apaiser peu à peu les populations et faire que ce territoire soit pacifique, réconcilié et fraternel. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

En réponse à M. Brial, je lui apporte les apaisements qu'il a souhaités, non sans souligner d'abord l'importance que le Gouvernement attache à Wallis-et-Futuna.

Certes, ce territoire est très loin de nous, et sa population limitée. Mais — le Président de la République lui-même l'a dit sur place et je l'ai souvent répété au nom du Gouvernement — il est sans doute l'un des plus attachants, l'un de ceux dont nous avons mesuré à travers l'histoire, la fidélité à la France. La France veillera donc à lui consacrer une grande part de ses actions et de ses moyens financiers.

Il faut que vous le disiez clairement à vos compatriotes, monsieur Brial : la première tranche du plan de développement économique et social va être exécutée en 1980, avec l'adhésion unanime, ou presque, de l'Assemblée territoriale. Là aussi, comme en Nouvelle-Calédonie, la charte de la France est la charte du territoire. Les actions recensées, nous allons les mener avec prudence, comme vous l'avez souhaité, et avec tous les délais qui paraîtront nécessaires, car si Wallis-et-Futuna est un territoire où une jeunesse un peu impatiente souhaite que l'on aille de l'avant, c'est aussi une terre de tradition respectueuse du temps et de la coutume.

Nous ne devons rien faire qui donne un sentiment de frustration ou d'abandon à une partie de la population. Nous devons concilier, et tel est l'esprit du plan de développement économique et social, notre volonté de répondre peu à peu à l'espérance aux jeunes, de prendre en charge ceux des Wallisiens et des Futuniens qui n'ont plus, dans l'immédiat en tout cas, l'espoir d'aller vivre en Nouvelle-Calédonie, et le respect des anciens, afin qu'ils trouvent dans nos décisions l'écho de leurs aspirations et le prolongement de ce qu'ils ont fait eux-mêmes.

Je ne répondrai pas en détail à tous les problèmes ponctuels que vous avez soulevés, car j'ai déjà dépassé mon temps de parole. Mais je puis vous donner l'assurance que, pour l'essentiel, vous aurez satisfaction. Le service de la jeunesse et des sports sera pris en charge. Nous cherchons des solutions pour les problèmes de transport aérien, qui ne sont pas simples. Pour les affaires maritimes, les pourparlers que vous aviez engagés avec les Etats dont les ressortissants pêchent dans vos eaux vous ont déçu. Si les manques à gagner étaient trop importants pour le territoire, nous en tirerions, dans le cadre de la subvention de fonctionnement, toutes les conséquences afin que Wallis-et-Futuna n'ait jamais le sentiment que nous le laissons seul en face de difficultés insurmontables.

Dites à vos compatriotes, dites à nos compatriotes de Wallis-et-Futuna que la France leur est très attachée et éprouve à leur égard les mêmes sentiments d'affection qu'ils portent à notre pays et à notre drapeau.

M. Benjamin Brial. Je vous remercie.

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Je veux maintenant aborder les problèmes de la Polynésie qui ont été traités longuement par M. Flosse, dans le cadre de son rapport, et par d'autres intervenants.

La Polynésie connaît une période importante de son histoire, qui donnera progressivement naissance à des situations nouvelles. La Polynésie « décolle », mais ce n'est pas toujours facile. Sur le plan économique, elle doit tirer parti très rapidement des actions que nous avons proposé d'engager ensemble en matière de développement des ressources maritimes. M. Couderc a rappelé tout à l'heure, comme il l'avait fait devant la commission de la production et des échanges, que la politique de la mer constituait une de nos grandes espérances dans le Pacifique.

La France est la troisième puissance maritime mondiale. C'est pourquoi nous avons engagé un peu partout dans le monde des actions d'envergure dont nous attendons beaucoup.

A cet égard, le Gouvernement souhaite que la Polynésie s'engage plus résolument encore dans la voie qu'elle a choisie.

De même que nous avons organisé un colloque sur les problèmes de la mer au cours duquel ont été élaborées des recommandations qui vont orienter la politique du Gouvernement et du territoire dans les années à venir, nous avons tenu une conférence sur les problèmes du tourisme, dont les conclusions ont connu un commencement de réalisation, mais qui n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Je souhaite que les élus de Polynésie prennent conscience de tout ce qu'ils peuvent faire avec l'Etat, pour développer leurs activités touristiques.

Vous vous souvenez que la compagnie U. T. A. a pris l'engagement de suivre l'évolution touristique en Polynésie et d'augmenter le nombre de ses avions en fonction de l'accroissement du nombre des visiteurs. Cet engagement doit être considéré comme important et sérieux, et il doit être suivi d'effet. C'est donc à nous de prouver qu'il est possible d'attirer plus de touristes en Polynésie qu'on ne l'a imaginé, afin que ce territoire tire le meilleur parti de cette ressource.

La Polynésie est certainement celui de nos territoires d'outre-mer qui a trouvé son équilibre sur le plan politique. D'ailleurs les propos qui ont été tenus tout à l'heure ont été vivement condamnés par le rapporteur spécial.

La Polynésie connaît certes des problèmes politiques, mais un débat démocratique de qualité permet aux diverses tendances de la vie politique locale d'avoir la possibilité d'accéder au pouvoir. Imaginer que les mouvements indépendantistes puissent acquérir une représentativité supérieure aux 10 à 15 p. 100 de suffrages qu'ils obtiennent actuellement est, selon moi, une erreur de jugement très profonde.

Je vois la preuve de cette consolidation politique de la Polynésie dans la réalisation de nombreuses conventions, fait qu'ont relevé certains d'entre vous.

Quinze conventions ont déjà été signées : elles mettent en jeu 27 millions de francs de crédits. Deux grandes conventions sont en cours de préparation, l'une sur la culture et la communication, l'autre — et je réponds ainsi à M. Couderc — sur l'implantation d'une antenne de l'I. N. S. E. E. C'est un projet très important pour le territoire et nous espérons le voir aboutir le moment venu.

La Polynésie est aussi le lieu où nous expérimentons une action originale avec le F. A. D. I. P., — le fonds d'aide au développement des îles de Polynésie. Ce fonds a pour objectif de fournir des aides adaptées aux besoins spécifiques des îles les plus éloignées, les plus isolées et les plus pauvres de la Polynésie française. C'est ce qui explique, monsieur le rapporteur, que j'ai longuement hésité avant d'étendre les mesures en faveur de la culture du coprah à celles d'entre elles qui connaissaient déjà un début de développement. Vous savez que nous nous orientons dans cette direction.

Le paiement des primes pour le coprah qui me paraît, à moi aussi, extrêmement lent — mais je vous avais signalé les difficultés administratives que cela implique — devrait être effectué

dans les premières semaines de 1980, en tout cas dans les premires mois, au rythme des tournées administratives dont vous connaissez l'inévitable lenteur compte tenu des distances.

En plus de cette aide, plusieurs actions de détail sont conduites sur le terrain par les chefs de subdivision ; leur objet est de faciliter la vie des populations, de les encourager à rester ou à revenir dans leurs archipels.

Au mois de décembre, un comité directeur doit approuver des projets de revitalisation des archipels : quatre petits programmes hôteliers aux Australes et aux Marquises — il s'agit d'installer des bungalows à proximité des pistes d'aviation pour ouvrir au tourisme ces îles ; un hôtel à Tuamotu ; deux dossiers agricoles dans les Australes et aux Marquises.

En revanche, nous n'avons pas encore distribué de primes au retour, qui est le dernier volet de l'intervention du F.A.D.I.P. Des candidats commencent à se faire connaître, mais il faut encore attendre un peu pour que la crédibilité de cette disposition se renforce.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, je rappelle à M. Flosse qu'elle s'élève à 74 millions de francs. Cette somme importante permet aux territoires intéressés de prendre un nouvel élan car les communes qui vont en bénéficier étaient souvent pauvres. Les crédits sont débloqués.

J'ai déjà répondu en ce qui concerne les prestations sociales aux non-salariés. Je pense que ma réponse satisfait pleinement M. Flosse.

Je n'ai pas grand-chose à répondre à M. Montdargent, qui n'a d'ailleurs pu citer, dans sa seconde intervention, aucun cas d'atteinte grave à la démocratie.

La Nouvelle-Calédonie, c'est la France ; l'administration, la police, l'armée, tous les corps constitués exercent leurs activités comme partout ailleurs sur le territoire national. Cela ne peut être contesté par personne.

Si M. Montdargent avait un jour des faits précis à me signaler, je serais heureux de les connaître et je présenterais des justifications à la tribune de l'Assemblée.

A M. Couderc, qui a évoqué la situation des terres australes, je réponds qu'elles constituent aussi — j'en suis sûr — une des grandes chances de la France. Il faut en tirer partie. Le territoire des terres australes a connu de nombreuses vicissitudes de toutes natures : administratives, économiques, financières et même humaines. Il convient maintenant d'opérer un redressement. D'ailleurs, celui-ci est déjà en cours sur le plan administratif puisque nous réorganisons les services du territoire afin de leur donner la rigueur et l'efficacité qui me paraissent indispensables.

Nous allons également essayer de doter les terres australes d'un projet ambitieux. Définir une politique de recherche et préciser les actions économiques à conduire, aussi bien en matière d'approvisionnement pétrolier qu'en matière de pêche ou dans d'autres domaines, voilà notre but.

Par ailleurs, l'assainissement de la situation financière du territoire implique que nous trouvions une solution au problème de l'accès au territoire et, à ce sujet, la Réunion me paraît être le correspondant privilégié des terres australes dans l'établissement d'un dispositif de communications qui donnera à la France la possibilité d'intervenir efficacement dans cette partie du monde.

Je remercie chaleureusement M. Douffiagues de ses propos qui montrent qu'il connaît bien la réalité des territoires d'outre-mer. Le soutien qu'il m'a apporté au nom du groupe de l'union pour la démocratie française m'est extrêmement précieux. En effet, dans cette partie du monde, toutes les formations politiques qui soutiennent le Gouvernement doivent montrer un visage uni, résolu et confiant dans l'avenir, afin que les Français du Pacifique sachent que la volonté du Gouvernement est soutenue par une très grande majorité de la nation.

Je confirme à M. Couderc que mon désir est d'aboutir à des solutions aussi positives qu'il le souhaite sur les divers points qu'il a évoqués.

M. Alain Vivien a brossé de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie un tableau inquiétant.

Je lui demande d'être prudent, car j'ai l'impression que, lorsque nous nous retrouverons, l'année prochaine, et peut-être encore dans deux ou trois ans, les mêmes propos inquiétants seront prononcés et pourtant, à ce moment-là, la situation de la Nouvelle-Calédonie sera beaucoup plus sereine qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Comme je l'ai indiqué il y a quelques instants à M. Pidjot, si des affrontements se produisent un jour en Nouvelle-Calédonie, ils auront été déclenchés par des indépendantistes irresponsables, et la force de la loi devra leur être appliquée dans toute sa rigueur, car dans toute démocratie, on doit faire respecter avec fermeté la volonté de la majorité.

La Nouvelle-Calédonie est française et elle veut le rester. Une large majorité de ses habitants fait confiance au Gouvernement pour consolider cet attachement à la France. La loi de cette majorité sera un impératif absolu pour le Gouvernement.

M. Alain Vivien. On nous avait dit la même chose au sujet de Djibouti !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* Si vous avez entendu dire cela, ce n'était pas, en tout cas, par moi !

M. Alain Vivien. Je n'ai pas dit que c'était vous !

M. Paul Dijoud, *secrétaire d'Etat.* A M. Franceschi, je répète — même si cela choque certains esprits — que les Français qui vivent en outre-mer, sont Français librement et du fait de leur volonté. Personne n'impose à quelqu'un de vivre en France et d'être Français. Notre Constitution reconnaît l'autodétermination aux territoires. Vous enfoncez une porte ouverte en réclamant ce droit.

Au cours des dernières élections, les indépendantistes ont d'ailleurs montré de façon évidente qu'ils étaient minoritaires dans le territoire.

Je suis convaincu que si l'on posait la question : « Voulez-vous ou non que la France reste ? », ce n'est pas 65 ou 66 p. 100 des voix qu'obtiendraient les partisans de la France, mais 85 ou 90 p. 100. Si, un jour, monsieur Franceschi, vous assumiez des responsabilités qui vous permettraient — ce que je ne souhaite pas — de réaliser cette expérience, vous auriez de très grandes surprises à cet égard.

C'est faire injure aux populations que de leur laisser croire que les territoires du Pacifique s'engagent peu à peu dans la voie de l'indépendance. Ce sont des Français qui veulent rester Français, mais qui croient à l'autonomie, c'est-à-dire qui veulent s'occuper eux-mêmes de leurs affaires, et c'est leur droit. Monsieur Franceschi, ne leur prêtez pas d'arrière-pensées. D'ailleurs, dans toutes les consultations électorales, que ce soit en Polynésie ou en Nouvelle-Calédonie, la position de ceux qui sont attachés à la France se renforce. Consultez les statistiques.

Je crois avoir répondu à toutes les questions qui m'ont été posées. Si j'ai oublié certains points, je serais heureux de m'en entretenir avec ceux d'entre vous qui s'y sont intéressés.

Je vais quitter cette tribune, au terme du débat, avec le sentiment rassurant qu'il y a entre la majorité qui soutient le Gouvernement, toutes tendances politiques confondues, et le Gouvernement, une grande unité de vue sur l'effort que nous devons poursuivre dans cette partie du monde. C'est pour les populations du Pacifique un très grand encouragement. En adoptant dans quelques instants les crédits, vous porterez témoignage de votre volonté de collaborer étroitement avec le Gouvernement que je représente à l'établissement dans les territoires du Pacifique d'une société sans cesse plus française dans ses structures, plus fraternelle, plus juste, plus efficace dans l'effort de développement que nous avons engagé au service de tous. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française, et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Territoires d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III : 3 391 909 francs ;

« Titre IV : 3 943 550 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 4 760 0000 francs ;

« Crédits de paiement : 3 393 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 111 330 000 francs ;

« Crédits de paiement : 61 342 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Joseph Franceschi. Le groupe socialiste vote contre, de même qu'il votera contre les titres IV, V et VI.

M. Robert Montdargent. Le groupe communiste également.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(*Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(*Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les territoires d'outre-mer.

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

Rappel au règlement.

M. Jean Fontaine. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Fontaine, pour un rappel au règlement.

M. Jean Fontaine. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 118.

Cet article dispose que la discussion des lois de finances en séance s'effectue selon la procédure législative prévue par le règlement, les dispositions particulières de la Constitution, ainsi que de la loi organique relative aux lois de finances.

Cela est si vrai que la semaine dernière M. le ministre du budget n'a pas hésité à se réclamer des dispositions de la loi organique pour invoquer l'irrecevabilité de l'amendement soumettant au contrôle et au vote du Parlement le budget social de la nation.

Comme il ne saurait y avoir deux interprétations des textes selon les circonstances, je souhaiterais obtenir quelques éclaircissements sur un point de procédure budgétaire.

Comme l'année dernière à pareille époque, je rappelle que l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances prévoit en son article 41 que le Parlement vote les crédits budgétaires « par titre et par ministère ». Or il n'existe plus de ministère des départements et territoires d'outre-mer. En revanche, il existe un secrétariat d'Etat, rattaché au ministère de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, de même qu'il existe, rattaché au ministère de l'intérieur, un secrétariat d'Etat chargé des collectivités locales. Je rappelle au passage que l'article 72 de la Constitution fait état de collectivités territoriales et non de collectivités locales.

Quoi qu'il en soit, la situation en droit et en fait est la suivante : il y a un ministère de l'intérieur auquel sont rattachés deux secrétariats d'Etat. La loi veut que nous votions le budget du ministère de l'intérieur globalement, et il n'est prévu nulle part que nous pouvons découper ce vote en rondelles de saucisson.

Il est vrai qu'il existe des fascicules différents, et l'on m'a objecté l'année dernière que c'est un élément qu'il faut prendre en considération. Mais, pour le ministère des transports, par exemple, on a cinq fascicules distincts : transports terrestres, aviation civile et météorologie, marine marchande, routes, ports et voies navigables. Pourtant le budget du ministère est voté globalement. On se contente de nommer un rapporteur pour chaque fascicule. Pourquoi la même situation produirait-elle des effets différents ? Serait-ce parce qu'il s'agit des départements d'outre-mer ?

M. le ministre de l'intérieur, répondant à mon propos, a fait valoir que cela ne dépendait pas de lui, mais du bureau de l'Assemblée nationale. Et il ajoutait, faisant des textes en vigueur une interprétation pour le moins erronée — ce qui est surprenant de la part d'un homme de qualité, au surplus brillant avocat et éminent juriste — qu'il existe un fascicule budgétaire propre aux départements d'outre-mer et que le vote sur le budget de ces départements peut intervenir à un autre moment que celui sur le budget du ministère de l'intérieur.

Je lui ai alors rappelé les dispositions expresses de la loi organique, qui stipule que les crédits budgétaires sont votés par titre et par ministère.

Monsieur le président, il se trouve que vous présidiez également la séance au cours de laquelle j'ai présenté la même réclamation l'année dernière. Vous m'aviez alors répondu que bonne note était prise de mon intervention pour la prochaine loi de finances, mais que, compte tenu des dispositions déjà prises, il n'était pas en votre pouvoir de bousculer l'ordre du jour.

Or voici que nous constatons cette année les mêmes errements. Pourtant, promesse nous avait été faite qu'une solution « constitutionnellement correcte » serait trouvée. Je l'attends, mais comme sœur Anne, je ne vois rien venir !

Je vous demande, monsieur le président, d'user des prérogatives que vous confère l'article 95, alinéa 5, de notre règlement et de demander la réserve du vote des crédits des départements d'outre-mer pour que celui-ci ait lieu au moment du vote du budget du ministère de l'intérieur.

Les errements ont la vie dure, un peu comme les mythes. Il faut avoir le courage de leur tordre le cou, dans l'intérêt de la dignité de notre assemblée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. L'année dernière, vous aviez effectivemnet déjà posé la même question, alors que je présidais la séance.

Je vous rappelle que l'organisation de la discussion budgétaire relève de l'ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement, en accord avec la commission des finances.

Par ailleurs, il n'est pas tout à fait exact de dire que tous les crédits rattachés à un ministère sont votés en même temps, puisque la pratique que vous dénoncez est couramment utilisée pour les crédits des services du Premier ministre.

Il reste, monsieur Fontaine, que j'ai pris acte de votre intervention dont je ferai part M. le président de l'Assemblée nationale qui ne manquera pas, j'en suis sûr, de saisir de cette question la conférence des présidents.

M. Jean Fontaine. Je vous remercie, monsieur le président. Nous devons nous plier à la loi organique !

M. le président. Si la loi organique exige ce que vous avez dit, elle sera respectée.

M. Alain Vivien. Le groupe socialiste ne partage pas l'opinion de M. Fontaine !

M. le président. La parole est à M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, il nous est donné aujourd'hui, comme chaque année, à travers ce budget, de nous pencher sur le sort et l'avenir de 1,2 million de nos compatriotes répartis dans six collectivités très différentes, mais qui subissent toutes, outre les difficultés liées à l'éloignement de la métropole, un retard économique qui demeure considérable.

Cet examen budgétaire se déroule cette année dans une atmosphère maussade et dans une conjoncture difficile. Mais il revêt une importance toute particulière l'année où deux de ces départements, la Guadeloupe et la Martinique, ont été ravagés par deux cyclones d'une violence rare et qui ont causé des dégâts d'une ampleur exceptionnelle.

Des mesures ont déjà été prises, d'autres sont annoncées, mais il nous faudra veiller à ce que l'effort de solidarité que nous devons faire en faveur de nos compatriotes si durement éprouvés soit réalisé complètement et dans les délais les plus rapides.

Ce souci, monsieur le secrétaire d'Etat, a fait l'objet d'une observation de la commission des finances. J'espère que vous pourrez nous confirmer, dans votre réponse, que tout sera entrepris pour reconstituer rapidement le potentiel de production de ces départements.

Vous avez annoncé, depuis votre arrivée à ce poste, un grand nombre de mesures qui doivent être prises pour accélérer le développement des départements d'outre-mer et de la collectivité territoriale de Mayotte. Nous ne pouvons que souscrire à l'annonce des quatorze points d'appui du développement économique des Antilles ou à celle de l'élaboration du plan culturel de la France créole.

Mais, aujourd'hui, nous sommes là pour examiner ce qui pourra véritablement être fait en 1980 et pour juger si l'effort annoncé se concrétisera dès l'année prochaine.

Pour les crédits du budget des départements d'outre-mer proprement dit, on relève quelques points positifs : l'inscription de 40 millions de francs en autorisations de programme pour contribuer au financement des infrastructures de la Guyane, dans le cadre du plan de développement de ce département, et l'augmentation importante — 49,5 p. 100 — des crédits de paiement des deux sections du F. I. D. O. M. qui devrait permettre une très nette accélération des actions en cours.

En revanche, nous devons, une fois de plus, regretter la progression insuffisante de certains crédits de fonctionnement. L'ajustement des dotations affectées au Bumidom entraîne une augmentation de 1,5 million de francs. Cette progression sera-t-elle suffisante pour faire face aux tâches sans cesse accrues de cet organisme ?

Si le nombre des migrations contrôlées par le Bumidom reste stabilisé depuis plusieurs années autour de 10 000 personnes, dont 5 000 pour la seule île de la Réunion, il ne faut pas oublier que le nombre des migrations spontanées augmente constamment.

Etant donné les conditions actuelles du marché de l'emploi en métropole, l'action du Bumidom doit être renforcée pour faciliter l'insertion économique et sociale de tous nos compatriotes.

En effet, la situation démographique des départements d'outre-mer ne devrait pas se modifier dans l'immédiat, même si l'on constate un très net ralentissement du taux des naissances. L'émigration vers la métropole reste malheureusement, dans les conditions actuelles, la seule solution pour les si nombreux jeunes qui ne trouvent pas d'emploi sur place. Et nous devons tout faire pour que leur arrivée s'effectue dans les meilleures conditions possible.

Si, globalement, nous pouvons considérer l'évolution des crédits de votre département comme plutôt satisfaisante, nous ne devons pas oublier que les dotations de ce budget ne représentent plus aujourd'hui qu'environ 6 p. 100 de l'effort financier de l'Etat en faveur des départements d'outre-mer : 469 millions de francs sur un total de 9 644 millions de francs.

Il s'agit là d'une tendance tout à fait normale qui s'inscrit dans le processus de départementalisation qui veut que, désormais, les ministères interviennent directement dans les départemenst d'outre-mer, comme il le font pour le reste du territoire national.

Dans ces conditions, vous comprendrez que l'état récapitulatif de cet effort financier qui doit être présenté en annexe à la loi de finances, constitue un document essentiel pour l'examen budgétaire.

Malheureusement, cette année encore, la commission des finances n'a pu en disposer à temps, et cela malgré nos demandes réitérées. L'examen du budget des D. O. M. a donc, devant la commission, perdu une grande partie de son intérêt et de son efficacité, puisque nous avons dû nous limiter à une discussion sur les seuls crédits de votre secrétariat d'Etat, c'est-à-dire 6 p. 100 des sommes consacrées à ces départements.

Par ailleurs, si nous sommes actuellement en possession de ce récapitulatif, nous ne sommes malheureusement pas certains de disposer d'éléments d'appréciation indiscutables. Comme cela avait été le cas l'an dernier, de trop nombreuses anomalies apparaissent dans ce document qui semble élaboré à la hâte, ce qui en altère quelque peu la fiabilité.

La commission des finances réitère donc ses observations antérieures et demande instamment au Gouvernement de lui fournir enfin des documents incontestables et de les joindre au fascicule budgétaire du secrétariat d'Etat.

La progression de la départementalisation entraîne, vous l'avez reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat, une modification profonde des missions de votre administration. L'une des tâches qui devrait lui incomber en priorité consisterait à s'assurer, auprès des autres ministères, de l'importance, de l'efficacité et de la cohérence de leurs interventions outre-mer.

Cellule de réflexion et d'animation, le secrétariat d'Etat devrait, désormais, un peu comme le fait la D. A. T. A. R. pour l'aménagement du territoire en métropole, activer les ministères techniques qui n'apportent pas toujours, ou pas encore, aux problèmes des départements d'outre-mer, toute l'attention souhaitable.

Je sais qu'il est parfois difficile de coordonner l'ensemble de la politique économique outre-mer avec les initiatives des ministères du budget et de l'économie, mais, cette année, ce manque de cohérence atteint des limites inacceptables.

Alors que toute notre action outre-mer devrait tendre à favoriser le développement des investissements productifs, l'article 69 de la loi de finances va à l'encontre de toute la politique qui est menée par ailleurs, puisqu'il limite le caractère spécifique et incitatif de la fiscalité.

L'adoption de cet article créerait un climat de défiance préjudiciable aux investissements et, par-là même, à l'amélioration du marché de l'emploi. Si le Gouvernement entend gagner le combat pour la justice fiscale, il est, convenez-en, monsieur le secrétaire d'Etat, d'autres champs de bataille que les départements d'outre-mer.

L'annonce de ces mesures l'année où deux cyclones viennent de ravager les Antilles et où l'on doit reconstruire une partie du potentiel économique de ces îles apparaît très inopportune.

La commission des finances a d'ailleurs repoussé cet article, et j'espère que cette position sera comprise par le Gouvernement et suivie par l'Assemblée.

Une autre disposition nous paraît tout aussi malvenue, quel que soit le souci légitime de réduire les disparités. Je veux parler de la remise en cause des avantages accordés aux fonctionnaires en poste dans les départements d'outre-mer. Ces avantages, destinés à compenser les écarts de prix et les frais relatifs à l'éloignement de la métropole, ainsi que, il faut bien le dire, à maintenir la qualité du recrutement dans la fonction publique, ne doivent pas être modifiés sans une large concertation préalable. Pourquoi annoncer des mesures qui entraînent des répercussions désastreuses sur le climat psychologique outre-mer, et dont les effets se prolongeront très longtemps, si l'on est par la suite contraint de les abandonner ?

Doit-on rappeler que la situation économique et sociale de ces départements demeure extrêmement fragile ? Ainsi que je l'ai montré dans mon rapport écrit, la part des activités productrices reste très insuffisante. Le problème de l'emploi — plus de 20 p. 100 de chômeurs — est toujours aussi préoccupant. La balance des échanges commerciaux est toujours aussi déficitaire. Les productions agricoles sont toujours aussi peu diversifiées.

Dans ces conditions, il convient de créer un climat favorable aux investissements et de développer les activités productrices.

Les primes et les aides sont certes un élément important de la politique de développement, mais il ne faut pas oublier que ce sont les intéressés eux-mêmes qui devront prendre en main leur avenir. Cessons donc, par des initiatives qui peuvent paraître discutables, et qui en tout cas sont mal comprises, et même par des déclarations qui peuvent être mal interprétées, de semer le doute et l'inquiétude dans les esprits.

Après ces considérations, que sans doute vous estimerez par trop critiques, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à souligner quelques points positifs.

Dans le domaine du transport aérien le succès des vols de vacances à tarif réduit se confirme. On annonce, pour 1980, la suppression des contraintes de durée de séjour afférentes à ces vols, et l'accroissement de leur fréquence jusqu'à ce qu'ils représentent 75 p. 100 du total des sièges. Pourrez-vous nous confirmer que ces mesures nouvelles seront bien mises en place au cours de l'année 1980 pour la Réunion et pour les Antilles ?

Deuxième point de satisfaction : le tourisme. Les coefficients de remplissage deviennent satisfaisants. Aussi a-t-il été décidé de mettre fin à la pause des investissements hôteliers qui avait été décidée en 1977. Le tourisme ne peut certes constituer la solution miracle aux problèmes des départements d'outre-mer, mais il faut reconnaître que c'est actuellement l'un des secteurs créateurs d'emplois. Et dans les conditions présentes du marché du travail, il faut avant tout retenir ce qui peut contribuer à donner des emplois sur place aux jeunes de nos départements d'outre-mer.

Il serait donc souhaitable, à ce sujet, que l'on réexamine tous les blocages juridiques ou administratifs qui ralentissent le développement des investissements dans ce domaine.

Troisième et dernier point positif à relever : l'extension aux départements d'outre-mer de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs. Cette mesure attendue depuis des années peut donner un nouvel essor à l'agriculture.

L'installation de jeunes agriculteurs devrait être l'occasion de réduire la dépendance des départements d'outre-mer en matière agro-alimentaire. Les actions poursuivies jusqu'à présent n'ont eu qu'un succès relatif. Il n'en demeure pas moins que la diversification des productions agricoles reste l'une des clefs du développement économique des départements d'outre-mer.

Vous annoncez que le décret adaptant les dispositions relatives à l'aide aux travailleurs privés d'emploi dans les départements d'outre-mer va être incessamment publié. Nous ne pouvons que nous en féliciter, même s'il intervient un peu tardivement. Il reste que le problème principal demeure celui de la création d'emplois.

Il importe, en effet, de faire accéder nos départements d'outre-mer à une véritable économie de production, et les transferts représentent encore une part trop importante du revenu global. Le maintien de la population dans un état permanent d'assistance finirait par déboucher sur des tensions sociales sérieuses.

Enfin, la situation des départements d'outre-mer au sein de la Communauté économique européenne semble évoluer favorablement. Un arrêt de la cour de justice des Communautés européennes a enfin spécifié, à la fin de l'année dernière, que désormais les départements d'outre-mer devraient être considérés comme faisant partie intégrante de la République française. L'ensemble des dispositions du traité de Rome se trouve désormais applicable de plein droit dans ces départements, étant bien entendu que les dispositions communautaires peuvent toujours être adaptées pour tenir compte de leurs spécificités.

M. Michel Debré. Monsieur le rapporteur spécial, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra, *rapporteur spécial.* Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Michel Debré, avec l'autorisation de M. le rapporteur spécial.

M. Michel Debré. Je vous remercie, monsieur le rapporteur spécial, de me permettre de vous interrompre.

Si les départements d'outre-mer ont obtenu une satisfaction de principe à la suite de l'arrêt de la cour de justice des Communautés européennes, qui est un pas vers leur intégration totale dans la Communauté, il n'en est pas de même pour ce qui est de la convention de Lomé.

M. Jean Fontaine. C'est vrai.

M. Michel Debré. Cette convention établit en effet, à leurs dépens, un déséquilibre dont je me suis plaint récemment à la Commission européenne à Strasbourg. La réponse que j'ai reçue ne saurait me satisfaire.

Le Gouvernement doit savoir que la convention de Lomé offre sans condition les départements d'outre-mer et le marché qu'ils représentent aux Etats associés. Elle est une invite à investir dans ces Etats en offrant aux investisseurs éventuels le bénéfice du marché des départements et territoires d'outre-mer, alors qu'à l'inverse un industriel qui cherche à s'installer dans un département d'outre-mer ne pourra disposer du marché des Etats associés qu'après de longues négociations et ne pourra être, le cas échéant, protégé que par des clauses de sauvegarde décidées postérieurement à son installation.

Dans ces conditions, et contrairement aux explications détaillées que donne bien volontiers la Commission européenne et en particulier M. Cheysson, il existe actuellement, du fait de la convention de Lomé, un déséquilibre aux dépens des départements d'outre-mer. Ce déséquilibre n'était peut-être pas très grave dans le passé. Mais à partir du moment où, face à la compétition et au chômage qu'elle accentue, nous mettons l'accent, à juste titre, sur les investissements et sur le développement industriel, la convention de Lomé dernière manière

— je le souligne avec regret à l'intention de M. le ministre des affaires étrangères — marque, du point de vue des intérêts des départements d'outre-mer, qui sont des intérêts nationaux, une faille d'une particulière gravité. Nous y reviendrons au moment de la ratification de la nouvelle convention.

Nombre de représentants des départements d'outre-mer refuseront sans doute de ratifier cette nouvelle convention...

M. Jean Fontaine. Assurément !

M. Michel Debré. ... qui peut être d'une gravité insoupçonnée pour l'avenir de ces départements.

M. Guy Guermeur. Très bien !

M. Jean-Paul de Rocca Serra, *rapporteur spécial.* Je vous remercie, monsieur Debré, de cette précision qui présente un intérêt essentiel pour le développement de nos exportations à partir des départements d'outre-mer.

Du fait des mesures intervenues, les mécanismes d'intervention du F.E.O.G.A., section « garantie », sont maintenant applicables de plein droit et non plus au coup par coup. Il est encore trop tôt, bien entendu, pour pouvoir mesurer toute l'importance de cette évolution qui vient de s'ébaucher. Mais nous ne pouvons qu'approuver pour l'instant la disparition d'une discrimination qui n'avait plus aucune raison d'être.

Mais il importe également que les aides communautaires qui seront attribuées pour l'indemnisation des exploitations agricoles sinistrées — il s'agit, semble-t-il, de 12 millions d'unités de compte — viennent en complément et non pas en déduction des aides nationales.

Les mesures que le Président de la République a décidées au plan national pour assurer la réparation des dégâts causés par les cyclones sont la preuve évidente des sentiments de solidarité que la nation tout entière porte à nos compatriotes d'outre-mer. Mais il faut que ces mesures reçoivent une application concrète aussi rapide que l'a été la prise de décision. C'est dire avec quel intérêt sera accueilli le prochain collectif budgétaire et avec quelle vigilance sera suivie la mise en œuvre des dispositions qui y seront contenues.

Sous réserve de ces observations, et sans que l'on puisse être absolument certains que ce budget réponde à tous les problèmes qui se posent aux départements d'outre-mer, la commission des finances l'a adopté. En conséquence, je vous demande de voter les crédits qui vous sont proposés. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET ARTICLE 77 (*suite*) :

(Annexe n° 13. — M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 1296, tome IV, de M. Philippe Séguin, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1297, tome V, de M. Claude Martin, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 2e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels, MICHEL BARBIER.